

DES POUVOIRS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS,

ET

DE L'USAGE QU'ELLE EN A FAIT.

PAR M. DUCHESNE, DE GRENOBLE,
MEMBRE DE LA CHAMBRE.



A PARIS,

CHEZ { LAURENS-BEAUPRÉ, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, N° 218.
DELAUNAY, LIBRAIRE, PALAIS ROYAL, GALERIE
DE BOIS.

1815.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

DES POUVOIRS
DE LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANS,
ET
DE L'USAGE QU'ELLE EN A FAIT.

LA chambre des représentans vient de terminer son existence politique ; elle a été dissoute par la force , et elle va être remplacée par une nouvelle chambre des députés.

Dans cet état de choses , elle devait s'attendre à être calomniée : des écrivains qui ont tour à tour encensé Napoléon et Louis XVIII , qui ont successivement plaidé la cause du despotisme et de la liberté ; de pareils écrivains auraient démenti leur caractère si , en parlant de la chambre des représentans dispersée et en quelque

sorte proscrite , ils s'étaient renfermés dans les bornes d'une juste modération.

Aussi la chambre des représentans n'était-elle , selon eux , qu'une réunion d'énergumènes , de factieux , de modernes Brutus , de Napoléonistes déhontés , qui , convoqués par un usurpateur , nommés par une faible minorité (et seulement dans les deux tiers des départemens) n'avaient jamais eu de titre légitime ; qui dans tous les cas auraient perdu ce titre le jour de l'abdication de Napoléon ; qui n'auraient jamais eu non plus le droit de reviser notre constitution ; qui voulaient sacrifier Paris , l'armée et la France à leurs intérêts , à leurs passions et au triomphe de leurs opinions démagogiques ; qui ont eu l'infamie de voter des remercîmens à Napoléon sur ses défaites ; qui dans leurs dernières séances , enfin , n'ont fait entendre que d'affreuses vociférations , n'ont enfanté que des actes de folie.

Sans doute que ces dégoûtantes déclamations ne parviendront pas à empoisonner , aux yeux de la saine partie de la nation , les intentions dont la chambre des représentans était animée. Cependant , comme l'accusation a reçu une grande publicité , comme elle est restée jusqu'ici sans réponse , il peut être utile de rappeler

quelques principes , de rétablir quelques faits qui ont été dissimulés ou dénaturés , et qui jetteront un grand jour , soit sur la légitimité des pouvoirs de cette assemblée , soit sur l'usage qu'elle en a fait.

Le premier reproche qu'on lui adresse , c'est celui d'avoir été nommée à une époque où la France était au pouvoir d'un usurpateur.

Quelques personnes pourraient répondre qu'à cette époque Napoléon était arrivé sans obstacle jusqu'à Paris ; que les troubles du midi étaient apaisés ; que ceux de la Vendée n'avaient pas commencé ; que de tous les points de la France on faisait parvenir au nouveau gouvernement des adresses de félicitations semblables à celles qui , l'année précédente , avaient accueilli Louis XVIII ; qu'ainsi il était permis de se faire illusion sur les droits de Napoléon.

Mais , il faut l'avouer , la soumission apparente des citoyens , les vœux par eux consignés dans quelques adresses ne font pas foi de leurs véritables sentimens ; et ces sentimens , quels qu'ils pussent être , auraient eu encore besoin d'une sanction plus régulière. Ainsi il est très-

vrai de dire qu'au moment où les collèges électoraux ont été convoqués , Napoléon n'était pas le chef légitime de la nation.

Peut-être même pourrait-on aller plus loin ; peut-être pourrait-on soutenir que malgré l'approbation donnée postérieurement par quinze cent mille citoyens à l'acte additionnel aux constitutions de l'empire , les droits de Napoléon étaient toujours problématiques ; que quinze cent mille citoyens ne forment pas à beaucoup près en France la majorité des personnes aptes à voter ; que d'ailleurs le mode établi pour constater les votes ne laissait pas la faculté d'émettre librement son opinion ; que , par conséquent , cet acte additionnel (quoique revêtu d'un plus grand nombre de suffrages que la charte de 1814 , émanée de la toute-puissance de Louis XVIII , et qui n'a jamais pu avoir en sa faveur qu'une adhésion tacite et présumée) n'était pas encore l'expression vraie de la volonté générale.

Enfin , on ne peut se le dissimuler , la majorité des Français eût-elle librement accepté l'acte additionnel , Napoléon n'en serait pas redevenu , par cela seul , le chef légitime de l'État , s'il est vrai (comme quelques personnes le soutiennent)

que les droits d'un monarque au trône dépendent exclusivement du hasard de la naissance, qu'ils subsistent malgré la volonté contraire de la nation, et qu'ils ne sont même pas présumés d'un contrat régulier intervenu originairement entre le peuple et son chef.

Que faut-il en conclure? que les nominations faites par les collèges électoraux ont été, dès lors, entachées d'un vice radical? Non, sans doute.

Dans un gouvernement représentatif comme celui de la France, il convient de distinguer les élections qui doivent être faites par le peuple ou par ses mandataires, de celles qui appartiennent exclusivement au monarque.

Celles-ci ne sont pas toujours régulières : la raison en est qu'elles peuvent quelquefois émaner d'un chef que la violence, que la force seule ont créé; et que dans ce cas, il y a une véritable usurpation de pouvoirs.

Mais il en est tout autrement de celles que le peuple s'est réservées : peu importe que le chef de l'état soit légitime ou non; le droit que le peuple avait d'élire est toujours subsistant, parce que sa qualité originaire n'est point altérée,

parce qu'au milieu des bouleversemens politiques qui ont ébranlé le trône , il est même plus que jamais une autorité légitime par excellence.

Par conséquent, rien n'est plus clair : la régularité des élections faites par les collèges électoraux , dans ces derniers temps , dépend du seul point de savoir si on y a procédé régulièrement.

Vainement objecterait-on qu'à l'époque où les collèges électoraux ont été convoqués , il existait une chambre des députés dont les pouvoirs n'étaient pas expirés , et que le droit qu'a le peuple d'élire ses représentans , ne s'applique dans aucun état de cause au cas où il est déjà représenté.

La chambre des députés se composait des membres de l'ancien corps législatif qui n'avaient pas été nommés directement par les collèges électoraux , qui avaient été élus pour un laps de temps déjà expiré à l'égard de la plupart d'entre eux , et dont une simple ordonnance du Roi avait prorogé les pouvoirs : on le demande à tout homme de bonne foi , étaient-ce là de véritables représentans de la nation ?

Mais , observe-t-on , les opérations des collèges

électoraux seraient encore nulles , en ce sens qu'on y aurait méconnu ou violé toutes les règles précédemment établies ; c'est ce qu'il faut examiner.

On prétend qu'aux termes des lois constitutionnelles alors subsistantes, les collèges électoraux ne pouvaient faire de nominations valables lorsque la majorité des membres dont ils se composent n'y avait pas siégé ; qu'en effet le simple bon sens exclut l'idée que la minorité puisse faire la loi à la majorité ; que cependant, dans la plupart des collèges électoraux d'arrondissemens et de départemens, c'est une faible minorité qui a nommé.

Le fait d'abord n'est pas exact : à quelques exceptions près, la majorité des électeurs a pris part aux élections. Cette majorité n'a pas toujours formé un nombre de votans considérable ; mais c'est que , dans beaucoup de collèges, les décès, les changemens de domicile ou d'autres causes ont opéré des vides qu'on a jusqu'à présent négligé de remplir.

Ensuite, c'est une grande erreur de croire que dans la rigueur des principes, une élection n'est valable qu'autant qu'elle a été faite par la majorité des membres appelés à voter. Cette règle, qui

doit en effet s'appliquer aux corps *délibérans* et amovibles dont les opérations ne se terminent pas dans un délai fixe, n'a jamais été faite pour ceux dont les fonctions sont à vie, et dont l'unique mission est de nommer à certains emplois, à une époque et dans un espace de temps déterminés. Pour ce dernier cas, il suffit que la majorité soit légalement convoquée; car, autrement, il arriverait presque toujours que l'insouciance des uns, que l'absence ou la maladie des autres, enchaîneraient l'action du gouvernement, priveraient le peuple des bienfaits d'une représentation nationale.

Pour en donner quelques exemples, c'est ainsi que, d'après la constitution de 1791, on n'exigeait point des assemblées primaires et électorales qu'elles fussent, à aucune époque, en majorité pour faire leurs nominations, et qu'il en était autrement de l'assemblée nationale législative; c'est encore ainsi que, sous l'empire de la constitution de l'an 5, les deux conseils législatifs devaient être en majorité pour délibérer, tandis qu'aucune condition n'était imposée, quant à ce, aux assemblées primaires et électorales.

Et maintenant, pour ne parler que des règles qui, dans ces derniers temps, régissaient les

colléges électoraux, on s'est également trompé quand on a dit que leurs choix, pour être valables, devaient être faits par la majorité.

Cette obligation ne pouvait pas résulter, à leur égard, des dispositions de l'article 90 de la constitution de l'an 8, portant « qu'un corps » *constitué* ne peut prendre de *délibérations* que » dans une séance où les deux tiers de ses membres se trouvent présens »; et il y a plusieurs raisons à en donner.

La première, qu'à cette époque il n'existait ni colléges d'arrondissemens, ni colléges de départemens.

La seconde, qu'un collége électoral n'est pas un corps *constitué*, puisqu'il ne *délibère* pas, puisque sa seule mission est de faire certaines élections.

La troisième et dernière, que cet article 90 avait exclusivement en vue le sénat, le corps législatif et le tribunal d'alors, qui étaient, eux, de véritables corps *constitués*.

Mais ce que la constitution de l'an 8 ne décidait pas, le sénatus-consulte organique des colléges électoraux ne l'a pas mieux fait : on n'y voit nulle part que la majorité des membres d'un collége

doive concourir aux élections ; c'est donc qu'aux termes de ce sénatus-consulte , comme aux termes des constitutions de 1791 et de l'an 3, les élections d'un collège sont valables, quel que soit le nombre des membres présens.

Cette observation devrait suffire : cependant il n'est pas inutile de faire remarquer qu'aucun sénatus-consulte , qu'aucune loi postérieure n'a établi sur cela des règles différentes de celles consignées dans le sénatus-consulte du 16 thermidor an 10 : dès lors, comment concevoir qu'on ait pu sérieusement arguer de nullité les élections faites dans les collèges électoraux où la majorité des membres du tableau n'a pas siégé ?

Le droit commun est très-certainement que, pour des élections de ce genre, il suffit de la majorité des membres présens : par conséquent, dans cette circonstance, il ne faudrait rien moins qu'une dérogation expresse aux anciens principes ; or, on ne saurait trop le répéter, elle n'existe ni dans la constitution de l'an 8, ni dans les lois, ni dans les sénatus-consultes ; et cependant elle ne saurait résulter que de cette espèce d'actes.

Peu importe en effet qu'un décret impérial postérieur ait décidé que les collèges électoraux

ne pourraient clore leur scrutin que lorsque la majorité des membres du tableau aurait voté : un pareil décret n'est pas une loi, n'est pas un sénatus-consulte ; il n'a donc jamais pu être obligatoire pour les collèges électoraux, et encore moins pour des collèges électoraux réunis à une époque où l'autorité de qui ce décret est émané n'avait réellement en sa faveur aucun caractère de légitimité.

Suppose-t-on le contraire ? soutient-on que depuis le jour de son arrivée à Paris, et avant même la cérémonie du Champ de Mai, Napoléon a été de fait et de droit le chef suprême de l'État, et qu'en cette qualité il a pu exercer quelque juridiction sur les collèges électoraux ?

On accordera tout au moins alors qu'il a été autorisé à rapporter son propre décret, ou à en ajourner l'exécution : or, c'est ce qu'il a fait, puisque l'instruction ministérielle adressée dans le mois de mai dernier aux collèges électoraux leur enjoignait expressément, malgré toutes dispositions contraires, de clore leur scrutin quel que fût le nombre des votans.

Ainsi, dans aucun état de cause, ce décret impérial ne pouvait s'appliquer aux dernières élections faites par les collèges électoraux ; ainsi ces

élections ne peuvent être querellées sur le fondement que , dans quelques collèges , les membres présens n'auraient pas formé la majorité de ceux inscrits au tableau.

On se retranche à la vérité derrière une autre irrégularité ; on prétend que le tiers des départemens s'est refusé à nommer des représentans : d'où la conséquence que la chambre n'était pas complète.

Le fait fût-il vrai , la critique n'aurait aucune espèce de fondement ; car un des principes les plus constans en pareille matière , c'est celui qu'une assemblée délibérante est régulièrement formée , dès l'instant que la majorité des membres dont elle doit se composer se trouve réunie.

Mais cette étrange assertion prouve à elle seule toute la mauvaise foi des reproches adressés à la chambre des représentans : il est faux qu'aucun collège d'arrondissement ou de département ait négligé de faire les élections : quelques uns seulement étaient en retard pour l'envoi de leurs procès-verbaux , et dès les quinze premiers jours de la session , tout à cet égard a été régularisé.

Jusqu'ici donc, rien de plus frivole que les diverses objections faites contre les élections des membres de la chambre des représentans; et il sera facile de s'en convaincre, on n'a pas été plus heureux dans les prétendus empiétemens de pouvoirs qu'on lui a reprochés.

On a dit qu'elle avait été créée par Napoléon, et qu'elle avait dû finir avec lui; que, depuis l'abdication de Napoléon, par conséquent, tout ce qu'elle avait fait était illégal.

Passons sur le danger qu'il y aurait eu à faire dans ce moment l'application d'un pareil principe : mais où a-t-on pris que la validité des élections faites directement par la nation, et en vertu d'un droit antérieurement acquis, était subordonnée à un événement comme celui de l'abdication de Napoléon? Une élection régulièrement faite ne peut être annulée qu'autant que l'autorité qui a nommé n'était pas légitime : or, très-certainement une nation dont le gouvernement est représentatif, est autorisée à se nommer des représentans, quel que soit le chef qui tient les rênes de l'Etat.

Qu'a-t-on encore reproché à la chambre des

représentans ? de s'être arrogé le droit de réviser nos constitutions, conjointement avec la chambre des pairs et le pouvoir exécutif.

Or, sans insister sur d'autres considérations tout aussi puissantes, il est étrange que ce droit lui soit contesté, par des personnes qui supposent, qu'une des trois branches de la puissance législative a pu, non pas seulement réviser notre constitution, mais *la faire* ; il est encore plus étrange que ce droit lui soit contesté, quand on admet d'un autre côté que trois corps distincts doivent concourir à la formation de la loi. C'est donner à entendre qu'une constitution est moins qu'une loi, et que le respect dont on l'entoure est une ridicule superstition.

Il faut donc être de bonne foi, et avouer que la chambre des représentans a été régulièrement nommée, qu'elle a pu siéger après même l'abdication de Napoléon ; qu'enfin elle a pu s'occuper de la révision de la constitution.

Reste, à la vérité, la question de savoir si le mandat qu'elle avait reçu, elle l'a bien et fidèlement rempli : mais si c'est ici que les reproches s'accroissent, c'est également ici que

les réponses sont plus décisives et plus victorieuses.

On accuse la chambre des représentans d'avoir constamment rampé aux pieds de Napoléon !... On ne se rappelle donc pas que son choix pour un président , s'est porté sur un homme bien connu par la noble résistance qu'il avait constamment opposée au despotisme de l'Empereur ! On oublie donc que dans son adresse à Napoléon , elle lui a tenu un langage dont ses oreilles ont été effarouchées ? On oublie donc qu'elle a repoussé avec une sorte d'indignation la proposition qui lui était faite , de conférer à Napoléon le surnom de *sauveur du peuple* , et qu'elle aurait pu cependant s'autoriser de l'exemple que la chambre des députés lui avait donné un an auparavant ! On ne lui sait donc aucun gré de cette abdication qu'elle a provoquée et obtenue à une époque où tant d'intérêts et de passions s'y opposaient !

On prétend qu'elle a voulu régner par la terreur !... Et cependant , malgré l'ordonnance du Roi , qui condamnait Napoléon et ses adhérens à la peine capitale , elle n'a point voulu user de représailles ; elle n'a pris contre les partisans de Louis XVIII que des mesures de surveillance dont

elle s'est même efforcée d'adoucir la sévérité ! et cependant elle a décidé que l'abolition de la confiscation serait l'objet d'un des articles de la constitution ! et cependant enfin , à la simple lecture d'un projet qui mettait les Vendéens *hors de la loi* , tous ses membres se sont écriés qu'ils n'étaient pas des *assassins* !

On lui fait un crime des remerciemens qu'elle a votés à Napoléon après son abdication !.... Eh ! ne sait-on pas que ces remerciemens ne s'adressaient ni à l'Empereur ni au Général ; qu'ils avaient pour unique motif d'empêcher une rétractation qui aurait été suivie des plus grands malheurs ? Ne sait-on pas que la bienséance commande souvent des démarches que l'austère raison désavoue ?

On aurait voulu du moins qu'après cette abdication , la chambre se prononçât de suite en faveur de Louis XVIII !.... qu'en serait-il résulté ? que Napoléon aurait regardé son abdication comme nulle , qu'il serait allé se replacer à la tête des troupes , et que le sang aurait coulé de nouveau par torrens. Au surplus , la chambre était liée par un serment qu'elle avait prêté avec tous les fonctionnaires de l'état , et dont l'abdication de Napoléon ne l'avait nullement relevée :

aux termes de ce serment (et tant que la nation n'avait pas manifesté un vœu contraire d'une manière authentique) elle ne pouvait reconnaître pour chef que le fils de Napoléon : elle n'avait qu'un parti à prendre pour tout concilier ; c'était celui de consulter la nation sur un changement de dynastie , en même temps qu'elle la consulterait sur la constitution dont elle discutait les bases. Or, c'est ce qu'elle aurait fait , si les événemens le lui avaient permis ; car plusieurs des articles de cette constitution indiquaient clairement la possibilité du retour de Louis XVIII.

Mais s'occuper d'une constitution , c'était mettre des conditions à ce retour , et dans le nombre il y en avait d'inadmissibles ; telles étaient l'abolition de la noblesse , le licenciement des gardes du corps , et l'obligation d'adopter la cocarde tricolore... Sur l'un et sur l'autre point l'impartiale histoire prononcera : elle dira si la chambre des représentans a eu tort de demander des concessions réclamées à grands cris par la classe la plus nombreuse de la société , et sur lesquelles les personnes qui approchent Louis XVIII de plus près , se sont rendues auprès de lui les interprètes de l'opinion publique. Elle dira , enfin , si de la part de la chambre des représentans , ce fut une

témérité trop grande de consacrer le principe que le grand œuvre d'une constitution ne doit pas émaner exclusivement du monarque, et de signaler les imperfections d'une charte à laquelle on croit devoir faire dès à présent d'importantes modifications.

On se plaint de ce que la chambre des représentans, a cherché à prolonger dans son intérêt une lutte devenue tout-à-fait inégale?... Ce reproche est au moins injuste : dès le lendemain de l'abdication de Napoléon, elle a chargé le gouvernement provisoire de traiter avec les puissances étrangères, et elle n'a cessé d'émettre le vœu que la paix vînt mettre promptement un terme aux malheurs de la France. A la vérité elle aurait désiré que la capitale pût échapper au fléau d'une occupation militaire ; et tant qu'elle en a entrevu la possibilité, elle a cru devoir faire un appel au courage de l'armée et des citoyens. Avait-elle tort ?

On s'étonne qu'au plus fort de la crise toutes ses délibérations n'aient pas été également calmes et majestueuses : on a parlé de ces sénateurs romains qui se laisserent massacrer sur leurs chaises curules, où ils avaient conservé toute la gravité de leur caractère !..... Mais après la bataille de

Cannes , les Romains ne désespérèrent pas du salut de la patrie , et leur attitude resta constamment noble et ferme ; chez nous , au contraire , une bataille perdue plonge dans le plus profond abattement , où met toutes les passions en mouvement. Français , n'exigez pas de vos représentans des vertus que vous n'avez pas vous-mêmes , et qu'aucune de vos assemblées délibérantes n'a pratiquées.

Ce sont des actes de déraison et de folie qui ont terminé la session de la chambre des représentans !..... Quoiqu'en puisse dire la malignité et l'esprit de parti , la chambre des représentans n'a rien à redouter du jugement qu'on portera sur les derniers actes émanés d'elle ; le projet de constitution qu'elle a discuté dans ses trois dernières séances , valait peut-être la charte de 1814 ; il n'est , ni l'œuvre de la démence , ni le Code de l'anarchie.

On ajoute que la chambre des représentans s'est mise en révolte ouverte contre Louis XVIII en ne se séparant pas d'elle-même au moment où le gouvernement provisoire lui a annoncé qu'il cessait ses fonctions !..... Soyons justes : la chambre pouvait-elle oublier qu'elle tenait ses pouvoirs du peuple , et que de pareils pouvoirs survivent

au chef sous l'empire desquels ils ont été conférés ? Pouvait-elle oublier qu'aux termes de la charte de 1814, comme aux termes de l'acte additionnel, sa dissolution, pour être légale, devait lui être notifiée par la puissance exécutive ? et quand l'autorité compétente gardait le silence, pouvait-elle prendre une honteuse initiative, et prononcer contre elle-même une peine qu'elle ne croyait pas avoir méritée ?

S'agit-il maintenant des membres de la chambre qui ont signé la protestation du lendemain ? Ils se sont bornés à constater que l'entrée de la salle leur avait été refusée, et qu'une force supérieure les obligeait à se séparer. Ils n'ont point cherché à retarder la marche des événemens, à comprimer l'expression des sentimens qui paraissaient se manifester, et à retenir une autorité qui pouvait flatter leur amour-propre : ils n'ont eu qu'un but, celui de prouver à leurs commettans qu'ils avaient été, jusqu'au dernier moment, fidèles à leur mandat : ce devoir une fois rempli, ils se sont unis d'intention à tous les bons citoyens, et ils font, comme eux, des vœux bien sincères pour que des jours plus doux lui-
sent enfin sur notre malheureuse patrie, pour

que la concorde nous ramène à sa suite l'abondance et la liberté.

Que reste-t-il donc de tant et tant de reproches adressés à la chambre des représentans ? Nommée légalement par des collèges électoraux convoqués d'une manière régulière , tant que Napoléon a tenu les rênes de l'État, elle a combattu le despotisme et repoussé l'adulation : après avoir provoqué et obtenu son abdication, et dans des circonstances plus que délicates, elle a cherché à tenir un juste milieu entre les exagérations de chaque parti ; et si la guerre civile n'est pas venu mêler ses horreurs à celles d'une invasion étrangère ; c'est peut-être à elle qu'on en est redevable.

Elle a pu se tromper quelquefois : mais ses intentions étaient pures ; mais elle marchait entre deux écueils également redoutables ; mais enfin, avec de plus grands talens et des intentions non moins droites, l'assemblée constituante s'est aussi trompée.

Un jour viendra où l'on pèsera, dans le calme des passions, les prétendus torts de la chambre des représentans, où on leur opposera les services non contestés qu'elle a rendus à la chose publique.

Alors peut-être on dira que, maîtrisée par les événemens, elle n'a pas fait tout ce qu'on attendait d'elle, mais qu'il était difficile de faire mieux.



3

NOTE SECRÈTE

EXPOSANT

LES PRÉTEXTES ET LE BUT

DE LA

DERNIÈRE CONSPIRATION.

A PARIS,

Chez FOULON et C., libraires, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n.º 5;

DELAUNAY et PÉLICIER, Palais-Royal;

Et EYMERY, rue Mazarine, n.º 30.

1818.



AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

LA NOTE SECRÈTE à laquelle on croit utile de donner une grande publicité pour faire évanouir les insinuations perfides et les calomnies dangereuses qu'elle renferme contre le gouvernement du Roi et contre la nation, a dû être soumise, il y a trois mois, à quelques ambassadeurs des puissances alliées par des négociateurs anonymes, sans mission et sans caractère, qui se prétendent les organes d'un parti.

Il a toujours existé en France, depuis la restauration, un parti qui a rejeté la Charte, ou qui la présentait comme une simple carte d'entrée, comme une concession nécessaire, mais momentanée. Ce parti agissait dans l'ombre. Il calomniait, dans des notes clandestines, adressées aux cabinets étrangers, le monarque et la nation. Il tendait à exciter, dans ces cabinets, une plus grande disposition à la défiance contre le gouvernement de la France, et à faire prolonger les souffrances de l'occupation armée. Mais on manquait d'une pièce positive qu'on pût regarder comme le manifeste et la profession de foi de ce parti. Cette pièce est tombée entre nos mains : elle nous vient d'une source digne de foi ;

elle porte d'ailleurs avec elle , par la manière dont elle est rédigée , un caractère d'authenticité.

Du reste , nous ne nous permettrons ni d'en désigner ni d'en soupçonner les auteurs. Qu'on ignore à jamais, s'il est possible , les noms de ces indignes Français ! mais que leurs calomnies, qui pourraient être accueillies au loin si elles n'étaient promptement réfutées , subissent la juste punition de la publicité ! Le bon sens national eu fera justice.

Il suffit que cette pièce ait existé, qu'elle ait une destination connue , pour qu'il soit convenable et utile de la produire au grand jour , pour faire apprécier aux bons esprits et aux cœurs français l'inconvenance et le danger de ces machinations ténébreuses, dont le but est d'offrir toujours la France comme un épouvantail à l'Europe , et de nourrir les préventions et les haines nationales, qu'il est si important de détruire.

Ce honteux *appel aux étrangers*, pour faire changer par leur influence le système du gouvernement, sera désavoué par ceux-mêmes qu'un moment de vertige a pu égarer au point de leur suggérer de pareils blasphêmes. Car cette pièce réunit les trois caractères d'un *acte de souveraineté*, d'un *manifeste*, et d'un *plan de conspiration*, en un mot, d'un crime de trahison envers la nation et le Roi.

NOTE SECRÈTE

EXPOSANT

LES PRÉTEXTES ET LE BUT

DE LA

DERNIÈRE CONSPIRATION.

APERÇU

DE LA SITUATION DE LA FRANCE.

AU MOIS DE MARS 1818.

AUX époques du mois d'août 1816^l, et au mois d'août 1817, nous nous sommes efforcés, dans les notes que nous avons fait parvenir aux quatre cours alliées, de montrer par quelle série d'événemens le gouvernement de France s'était éloigné peu-à-peu de la ligne qui pouvait assurer l'établissement du Roi; et nous avons cherché à faire voir comment, en ne prenant aucun des moyens nécessaires pour établir la monarchie, on préparait le triomphe de la révolution.

Ces opinions paraissaient alors partiales, et elle trouvaient des contradicteurs dans ceux qui n'avaient pas assez observé la France, la marche des esprits, et la nature du gouvernement qu'elle essayait. Aujourd'hui le mal est tel, les intentions révolutionnaires sont tellement à découvert, et si publiquement avouées, que les esprits les plus obstinés ont été obligés de se rendre à l'évidence,

et qu'il n'en est plus un seul qui se refuse à déclarer que le Roi est placé sans appui au milieu du torrent de la révolution.

En effet, la révolution occupe tout depuis le cabinet du Roi, qui en est devenu le foyer, jusqu'aux dernières classes de la nation qu'elle agite partout avec violence.

Les principes destructeurs de notre monarchie sont professés à la tribune par des ministres du Roi (a).

Des écrits audacieux sapent tous les fondemens de l'ordre social (b), et les lois répressives ne sont obstacle qu'aux écrivains qui soutiennent la monarchie et la légitimité; les jugemens des tribunaux, ce qu'il y a de plus sacré dans les institutions humaines, sont livrés aux diatribes les plus virulentes (c); tous les liens de l'état social sont relâchés; le gouvernement ne paraît marcher que par l'impulsion d'un pouvoir qui n'existe plus et par la présence des forces étrangères; enfin, tout se prépare à chasser la maison de Bourbon et à faire la guerre à l'Europe.

Un accord aussi parfait pour juger le mal, semblerait annoncer nécessairement une disposition unanime sur les remèdes qu'on pourrait encore y

(a) Voyez le discours du ministre de la police sur la liberté de la presse, et celui du ministre de la guerre sur la loi du recrutement.

(b) Comme la Minerve, le Recueil des Pièces historiques, les Lettres Normandes, etc., etc.

(c) Voyez le Mémoire du colonel Fabvier sur les événemens de Lyon, les Lettres de Benjamin Constant dans l'affaire de Wilfrid-Regnault, et quelques articles des ouvrages cités dans la note précédente b.

apporter ; mais il n'en est pas ainsi : les esprits, diversement préoccupés par des antécédens qu'on ne veut pas oublier, parce que personne ne veut avouer qu'il s'est trompé, jettent une grande diversité sur la manière d'envisager les moyens qu'on aurait de réparer le mal qui a été fait, et de se préserver de celui qui menace l'Europe.

Cependant, pour traiter cette importante question, cette question qui renferme le salut ou la perte de tous, il suffit, sans récriminer sur le passé, de partir du point actuel, de ce sentiment, de cet aveu unanime : « La position et la marche » actuelle du gouvernement de la France con-
» duisent au triomphe certain et prochain de la
» révolution. »

Dans cet état de choses, il n'y a pour l'Europe que deux hypothèses : ou l'on abandonnerait la France à toutes les irruptions du volcan, en cherchant à s'en préserver au-dehors ; ou l'on penserait à sauver la France de toutes ses fureurs.

En examinant la première, on conçoit, en effet, que les cours alliées, qui ont deux fois soulevé l'Europe, versé le sang, prodigué les trésors de leurs sujets pour terrasser cette révolution ; on conçoit que les souverains, qui l'avaient deux fois vaincue, et qui croyaient dans leur sagesse et dans la pureté de leurs intentions avoir tracé la marche politique qui devait à jamais prévenir son retour, soient fatigués de la voir renaître sans cesse et produire de nouvelles têtes à mesure qu'on les a abattues.

Mais dans ce terrible combat, rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire, et nous avons assez prouvé, dans la note du mois d'août 1817, combien serait folle l'espérance de se rendre maître

de l'incendie quand on lui aurait donné la France entière pour aliment. Et comment espérerait-on de s'en préserver quand il a grandi et acquis des forces dans le temps où les troupes et les conseils de l'Europe occupaient le territoire de la France, et dirigeait la conduite politique de son gouvernement ? enfin, qui oserait penser qu'on saura s'en défendre quand elle attaquera avec toutes ses forces et sa violence, lorsqu'on n'a pas su l'étouffer à sa naissance (d) ?

L'occupation réelle du territoire était justifiée

(d) *Extrait de la note du mois d'août 1817.* Et quand, sous la protection des souverains alliés, la révolution sera devenue maîtresse en France, quelle sera la position de ces souverains alliés eux-mêmes, et quelle conduite tiendront-ils ? Doivent-ils dire, comme en 1793, que peu leur importe les mouvemens de la France, qu'ils sauront bien s'en garantir ? Ils savent bien que la révolution ira encore les chercher, et qu'elle jetterait sur eux à-la-fois ses opinions et ses armées. Et, en effet, quel est le chef révolutionnaire qui pourrait essayer de gouverner la France sans le prestige des conquêtes, sans l'aliment de la guerre, et sans donner l'Europe à dévorer à l'avidité et au fanatisme ambitieux de ses prosélytes ! Déjà la population semble fatiguée d'un excès de vigueur, et éprouver le besoin des saignées auxquelles on l'avait accoutumée : quatre années de conscription, c'est-à-dire plus de douze cent mille hommes, attendent avec impatience le jour qui leur mettra les armes à la main avec l'ordre d'inonder l'Europe, cette Europe qui recèle partout des passions prêtes à les accueillir. Une seule ville au Brésil s'insurge, et les révolutionnaires de toutes les nations tressaillent de joie, et espèrent que le jour de leur triomphe contre les rois est arrivé. Que sera-ce quand cette France, ce grand foyer de la révolution, qu'il a fallu tant d'efforts pour éteindre, ce pays qui aura été gouverné sous la direction, sous la surveillance et avec la *prétendue sagesse* des cabinets de l'Europe, retournera à la fermentation et à ses principes destructeurs ?

par les circonstances où elle fut décidée, par le besoin que l'Europe avait de garantie, par l'intérêt même de la France, et cependant on a senti les inconvéniens qu'on n'a pas su prévoir, au point que les plus intéressés la regardent désormais comme impossible et comme inutile pour défendre l'Europe de la révolution de France. Quels seront donc ces moyens que l'on croyait pouvoir employer pour arrêter les explosions révolutionnaires, dont la présence des armées étrangères nous a seule garantis? Pensera-t-on que des armées plus nombreuses, placées au-dehors le long de nos frontières, ou groupées en masses imposantes sur quelques-uns de leurs points, seront de meilleurs remparts? Pourquoi paroîtraient-elles plus rassurantes? Seront-elles plus unies sous un même ou sous un plus habile chef? Quand la ligne en sera prolongée sur une étendue trois fois plus grande, leur action sera-t-elle plus rapide sur le centre de la France qu'elle ne pouvait l'être? Dira-t-on que cette occupation, changée en blocus, serait moins irritante pour l'esprit de la nation? Non : la crainte salutaire qu'elles imposaient sera moindre à proportion qu'elles seront plus éloignées, plus étendues, plus divisées, et l'irritation qu'elles pouvaient inspirer à ceux qu'elles comprimaient sera plus forte encore : d'abord parce que les moyens de les attaquer seront plus disponibles et plus certains ; ensuite parce que cet état menaçant contre eux leur paraîtra moins justifié, sa durée moins déterminée, l'union des puissances moins assurée, enfin, parce que ce système de compression sera réellement plus hostile. Qu'on ne s'y méprenne pas : on changerait les embarras et les inconvéniens qu'on a appris à connaître, contre d'autres qui ne

seraient préférés que parce qu'on ne saurait pas les apprécier. Enfin, la pensée d'abandonner la France aux fureurs de la révolution est injuste et cruelle : elle avilirait la majesté des rois ; elle effacerait l'honneur que les couronnes avaient RETROUVÉ dans la glorieuse époque de 1814 et 1815 ; elle déchirerait la plus belle page de leur histoire : on ne peut pas supposer une pareille détermination.

On ne saurait donc admettre que l'Europe puisse se garantir de la révolution, si cette révolution reprend en France son pouvoir, ses forces et son activité : tous les moyens qu'on essayerait de lui opposer sont ou impossibles ou inutiles. Il ne peut y avoir d'espérance de salut que dans des efforts bien concertés, pour arrêter l'explosion au sein même de la France. C'est ainsi que nous sommes amenés à examiner la seconde hypothèse. Cherchera-t-on les moyens de sauver la France des fureurs révolutionnaires, pour en préserver le monde, et quels sont les moyens qu'on emploiera ?

Si on embrasse par l'imagination toutes les combinaisons possibles sur ce sujet, on en trouvera cinq qui peuvent se présenter à différens esprits :

I. Les uns croiront peut-être éteindre la révolution en partageant la France ou l'occupant militairement.

II. D'autres imagineraient atteindre le même but en essayant de placer une nouvelle dynastie sur le trône.

III. Quelques uns croiront que le gouvernement représentatif a été le grand obstacle à l'établissement du Roi, et qu'il faut le détruire.

IV. D'autres ont espéré qu'on pouvait ramener le Roi et ses ministres actuels aux principes qui peuvent consolider la monarchie.

V. Enfin, il en est qui pensent que la révolution ne sera finie que le jour où l'on pourra changer le système du gouvernement *par le changement des ministres qui le dirigent.*

I. *Partager la France ou l'occuper militairement ! . . .*

J'avoue que mon sang, tout français, se révolte à cette pensée, et que je ne pourrais la discuter politiquement, d'ailleurs les résultats de si exécrables déterminations sont démontrées dans la note du 15 août 1817, à laquelle je me réfère (e).

(e) *Extrait de la note du 15 août 1817.* Rien n'est exagéré dans les craintes que nous exprimons : l'avenir les justifiera toutes; et si les bornes de cet écrit permettaient d'en accumuler les preuves, on les porterait à l'évidence; mais quelles que soient les leçons de l'expérience, elles seront encore perdues pour les souverains de l'Europe; ils s'endormiront dans une trompeuse sécurité; ils chercheront à se garantir de nos avertissemens plutôt qu'à se garantir du danger, ou bien ils se flatteront d'arriver toujours à temps pour le prévenir; et ils penseront que les 120 mille hommes de l'armée d'occupation suffiront pour étouffer les mouvemens dangereux, pour comprimer l'insurrection quand elle aurait éclaté. Ils se trompent : la France sera embrasée avant que ces faibles moyens puissent apporter un secours suffisant pour éteindre l'incendie. La France a deux fois souffert l'invasion, parce que les alliés portaient avec eux, et pour ainsi dire sur leurs drapeaux, de grandes espérances, celles d'un gouvernement qui avait pour lui de grands souvenirs de bonheur, et des garanties d'un repos durable. Ces espérances ont été déçues; et cette fois on ne les verra plus arriver qu'avec l'horreur qu'inspire l'ennemi qui n'a plus rien à nous offrir en compensation des maux de la guerre. Le prince qui les rappellerait, faute d'avoir su gouverner lui-même, deviendrait odieux à la nation entière; et le parti qui cherche-

II. *Placer une nouvelle dynastie sur le trône.*

Que deviendraient les principes de la légitimité proclamés si solennellement, que dis-je ? les principes éternels de la conservation des peuples et des trônes ? que pourrait-on espérer de cette nouvelle subversion ? *La révolution*, dira-t-on, s'accommoderait mieux d'un roi *révolutionnaire*. D'abord, la révolution ne s'accommode d'aucun roi ; ensuite, la révolution peut renverser ; mais elle ne peut rien

rait son appui dans leurs armes, serait aussi ennemi que les étrangers, et serait repoussé avec eux. D'ailleurs, que seraient 20 mille hommes qui devraient occuper la France, contre le sentiment profond d'horreur qui s'établirait contre eux dans toutes les classes de la nation ? Croirait-on qu'on aurait le temps, les moyens, de rassembler encore une fois un million d'hommes pour les jeter sur cette malheureuse France ? On ne le pourrait pas dans un an ; et dans vingt jours la France entière serait un camp, une citadelle impénétrable, dont la population entière formerait la garnison. Se tromperait-on au point de croire qu'on pourrait ensuite, par une longue guerre, la démembrer et partager ses provinces, et regarderait-on ce moyen comme le dernier coup à porter à la révolution ? On serait dans une bien grande erreur : la France est trop compacte pour se prêter à un morcellement ; des liens trop anciens et trop forts en tiennent les peuples attachés. Outre cela, la première ville que l'on voudrait conquérir, le premier canton qu'on voudrait livrer comme la proie d'un des copartageans, serait bientôt pour eux une occasion de discorde. Enfin, quand des armées innombrables occuperaient le sol, et quelle armée ne faudrait-il pas pour occuper la France ! quand rien ne pourrait plus déguiser à ses yeux l'horreur de son sort, alors même, dis-je, une dernière ressource, une ressource infailible, lui resterait, la corruption de ses vainqueurs ; et la France révolutionnaire décomposerait les armées victorieuses par le poison des idées révolutionnaires.

construire , rien établir , rien conserver ; et , si elle le pouvait , ne nous montrerait-elle pas ses œuvres ? Qu'elle ne dise pas même qu'elle a fait le règne de Bonaparte : il n'est pas plus son ouvrage que les règnes de Tamerlan et de Gengiskan. Et la masse de la France royaliste qui avait attaché tout son espoir au retour des hommes et des principes légitimes , s'accomoderait-elle de perdre des espérances qui lui sont si chères , encore qu'elles aient été si déçues ? Quels soutiens aurait ce nouveau souverain qui aient manqué au Roi ? combien le Roi pourrait-il en trouver qui manqueraient à celui-là ? C'est bien alors qu'il faudrait *garnisonner* la France de quelques cent mille étrangers , et les résultats d'une pareille mesure sont présentés dans tout leur jour dans la note précitée (*f*).

On jugera bien que c'est uniquement pour compléter le tableau de toutes les suppositions qui peuvent se présenter , que nous avons cru devoir discuter les questions d'un changement de dynastie , de l'occupation militaire de la France , et du partage de ses provinces. Ce n'est pas en faisant des révolutions que l'on peut espérer de finir la révolution , de même que ce n'est pas au milieu d'un tremblement de terre qu'on peut reconstruire. Mais , nous arrivons aux points qui méritent une discussion plus sérieuse et plus approfondie : les nouvelles institutions politiques de la France peuvent-elles lui convenir , et le gouvernement représentatif a-t-il été le véritable obstacle à l'établissement de la monarchie en France ? Suffirait-il de le détruire pour écraser cette révolution qui relève une

(*f*) Voyez la note précédente.

tête si audacieuse et si dangereuse ? Nous allons examiner cette importante question.

III. *Détruire le gouvernement représentatif.*

Il y a des inconséquences portées à un tel degré, qu'elles ne sauraient jamais se pardonner, et quand on pose comme base d'un système de gouvernement deux principes qui se combattent, les résultats sont nécessairement discordans. C'est ce qui est arrivé dans les affaires de France. Les puissances alliées ont donné de la même main et en même temps à la France, le gouvernement représentatif qui pouvait lui convenir (g), et au Roi le prétendu système d'équilibre entre les partis, qui devait les dominer et les détruire (h). Toute l'incertitude, toute la faiblesse du gouvernement du Roi tient à l'impossibilité d'accorder ces deux principes contradictoires. En effet, l'essence du gouvernement représentatif sous quelque forme qu'on l'établisse, est de donner légalement un organe à l'opinion publique, et à cet organe une portion de la puissance souveraine; et il ne faut pas penser qu'on soit libre de lui donner ou de lui refuser ce pouvoir. Si l'état social est tel que cette opinion exerce une grande influence sur les dispositions et les actes du gouvernement, on ne saurait éviter de reconnaître ce qui lui est acquis; et les lois constitutionnelles doivent régler l'exercice de ce droit, pour qu'il devienne

(g) Proclamation de l'empereur de Russie... Avril 1814.

(h) Lettre des quatre ministres au duc de Richelieu, du 20 novembre 1815. Note officielle des quatre ministres, en date du 10 février 1817.

l'appui du gouvernement qui l'adopte , au lieu d'être l'effroi et l'ennemi de celui qui serait condamné à repousser continuellement ses attaques.

Mais l'expérience prouve que cette opinion ne s'exprime jamais par une seule voix , et que toutes les couleurs , toutes les nuances des opinions individuelles qui la composent et la diviseraient à l'infini , se classent naturellement , par des intérêts ou des opinions analogues , en deux couleurs qui prennent le nom et l'attitude des partis dans l'expression journalière de leurs vœux , de leurs désirs et de leurs volontés. C'est ainsi que l'Angleterre a vu , depuis 160 ans , jusqu'à ce jour , la représentation nationale divisée entre les partisans de la prérogative royale et ceux des privilèges du peuple ; qu'en Amérique , elle se divise en *fédéralistes* et *anti-fédéralistes*, et les gouvernemens de ces pays n'ont jamais imaginé de se placer au milieu de ces différens partis. Ils savaient bien que de cette manière ils ne pourraient gouverner aucun de ces intérêts , ne pourraient en contenter aucun , et par conséquent n'en trouveraient aucun qui voulut les appuyer et les soutenir ; et telle est la position du gouvernement en France , placé entre les deux grandes divisions de ceux qui veulent l'établissement de la maison de Bourbon et de ceux qui veulent les conséquences de la révolution.

On voit donc qu'il existe une contradiction de premier ordre entre l'établissement du gouvernement représentatif qui constitue les partis , et la marche intermédiaire du gouvernement qui prétend les détruire. En effet , d'un côté on a appelé les diverses opinions qui forment et lient les partis , à se prononcer avec toute l'indépendance qui caractérise la souveraineté , et d'un autre côté on a

usé tous les ressorts de l'autorité royale pour étouffer leur expression. D'une part on leur a ordonné de parler, et de l'autre on leur a commandé de se taire; d'un côté on a rassemblé les partis, on les a mis en présence, on leur a donné un champ de bataille, des armes, des chefs et des drapeaux; et de l'autre le gouvernement, tout seul et isolé qu'il était, a eu la prétention de les désarmer et de les disperser. On s'est placé d'une part dans l'obligation rigoureuse d'obtenir leur assentiment, et de l'autre on a voulu marcher d'une manière indépendante des intérêts des uns et des autres. Enfin, on a établi une forme de gouvernement qui ne peut manquer de créer des partis dans le pays même où il n'en existerait pas les premières traces, et on a établi en principe qu'il fallait détruire les partis dans un pays où ils existaient aussi fortement prononcés depuis trente ans. Que pouvait-il résulter de ce tissu d'inconséquences, et d'inconséquences qui s'attachaient aux bases mêmes et à l'essence du gouvernement? Ce qui est en effet résulté, que le gouvernement, témoin inutile de la lutte qu'il ne sauroit empêcher, se trouve froissé et brisé au milieu des chocs des deux partis ennemis, et qu'il n'a échappé à son entière destruction qu'en appelant les secours les plus précaires et les plus dangereux pour sa stabilité. Il n'en eût pas été ainsi, si les ministres eussent compris la nature du gouvernement qu'ils avaient à diriger (i).

(i) Extrait de la note du mois d'août 1817. *Mais, dirait-on, est-il un homme raisonnable qui pût conseiller au roi et à son gouvernement de se placer dans un parti, d'en épouser les violences et les passions, d'employer la force pour faire triompher tous les intérêts des uns et pour écraser tous ceux des autres? A Dieu ne plaise que nous*

Il est certain que si la France n'avait pas tout-à-fait perdu la trace de ses anciennes institutions, si le peuple avait pu supporter le joug le plus indépendant, je dirais volontiers plus *absolu* ; si les

ne fussions pas mieux compris ! mais nous disons qu'un gouvernement qui est par son essence celui des partis, qui établit une tribune où se discutent publiquement les intérêts qui divisent la nation, ne saurait se placer dans cet intermédiaire de la faiblesse qui ne satisfait et ne rassure aucun de ces intérêts. Nous disons, et l'expérience le dit mieux que nous, que ce sage milieu qu'il faut atteindre, ce milieu qui est la pensée de l'homme éclairé et l'intérêt de celui qui ne l'est pas, est un résultat auquel il faut arriver, mais n'est pas un moyen pour y parvenir ; que lorsqu'on veut s'y placer d'abord, on y est seul, sans force, sans appui, méprisé de tout les partis qui luttent sur votre tête, quand vous croyez les avoir mis à vos pieds, et que le seul moyen de réussir et de confondre des intérêts divergens est de se placer au milieu de ceux qui sont les plus analogues au système qu'on prétend établir, et de les maîtriser par cette puissance qu'on exerce sur ceux qu'on commande, et jamais sur ceux qu'on combat ; que c'est dans cette position et en donnant à un parti le sentiment de la conviction que l'on est avec lui en communauté d'intérêts, qu'on peut se servir de sa force et même de ses passions pour obtenir de lui tous les sacrifices nécessaires et la sage conciliation de tous les intérêts opposés ; et pour mieux expliquer ma pensée, je me servirai des expressions du prince le plus voisin du trône, qui a dit que *pour gouverner la France, il fallait se placer au milieu des siens et tendre la main aux autres*. En effet si, dès l'année 1815, le gouvernement s'était assis sur des principes plus positifs, il serait aujourd'hui au point de rattacher plus entièrement, plus franchement et sans danger, les intérêts qu'il aurait peut-être eu l'air de froisser davantage dans le premier moment. Les royalistes, rassurés par la conviction que le gouvernement du Roi ne s'écartait pas des principes qui dans leur pensée peuvent seuls le consolider, auraient été les premiers à demander que le Roi appelât à lui tous ceux qui

propriétés étaient moins également partagées, les lumières moins également répandues ; si toute la population était moins accoutumée à s'intéresser à toutes les actions du gouvernement, à les discuter, à les juger, on n'aurait pas cru nécessaire de donner à la France un gouvernement représentatif ; il n'y aurait pas une tribune aux harangues, où les partis viennent, avec toute la chaleur des passions et celle des amours-propres, aiguïser leurs armes, réveiller les intérêts qui divisent la nation, les appeler des deux côtés au combat : alors, et seulement alors, on aurait pu conseiller, adopter et suivre ce système d'équilibre, et il aurait détruit des résistances inutiles et isolées ; il aurait entraîné les uns et découragé les autres.

pouvaient le servir, et auraient volontiers accepté dans leurs rangs les nouveaux convertis à la doctrine de la légitimité. Et ne leur a-t-on pas même fait un reproche d'adopter trop facilement et sans distinction tous ceux qui se présentaient pour soutenir avec eux la cause qu'ils défendaient ? D'un autre côté, ceux qui, par leurs antécédens, se trouvaient en opposition naturelle avec l'établissement du trône, perdant toute espérance d'expliquer leur conduite, en faisant prévaloir des principes anti-monarchiques, auraient facilement reconnu ceux qu'on aurait déclarés immuables, et s'y seraient franchement rattachés lorsqu'ils y auraient trouvé des garanties de leur avenir ; et telle a été évidemment leur disposition, dans les premiers mois de la première restauration. C'est de cette manière, et seulement de cette manière, qu'on pouvait établir la monarchie et lier la nation dans un seul faisceau. Au lieu de cela les ministres ont laissé tout en question, hors la puissance révolutionnaire, devant laquelle ils se sont prosternés ; aucun principe monarchique n'a été reconnu et consacré, aucune institution monarchique n'a été établie, et après 27 ans de calamités, une lutte effrayante subsiste encore entre la force qui tend à régénérer et à conserver, et la force qui ne tend qu'à dissoudre et à détruire.

Aussi n'avons-nous pas été étonnés lorsque les souverains, qui gouvernent leurs peuples avec les habitudes des anciennes monarchies, ont pensé que le gouvernement de France trouverait sa force à tenir la balance égale entre des intérêts opposés. Cette idée était saine ; elle était dangereuse dans l'application qu'ils en auraient faite chez leurs peuples ; elle était inutile, dangereuse, impossible avec le gouvernement qu'on établissait en France, et nous n'avons pas attendu le résultat de l'expérience pour le déclarer formellement (j).

Mais nous avons dû être surpris lorsque cette pensée a été partagée par le cabinet d'Angleterre, qui devait si bien connaître toutes les conditions d'un gouvernement que nous avions dessiné sur leur modèle, et dont ils avaient une vieille et honorable expérience. Comment ont-ils méconnu chez nous ce qui leur aurait paru tout naturel chez eux-mêmes, et pourquoi ont-ils si souvent donné des conseils qu'ils n'auraient pas pu adopter ? *Diront-ils que chez nous les passions et les partis ne sont pas les mêmes ?* Il serait aussi bien de dire que les passions humaines ne se ressemblent pas en tout temps, en tout lieu. Et comment pourrait-on penser que leur développement ne fût pas le même, lorsque les formes du gouvernement, au milieu desquelles elles s'agitent, sont aussi semblables, et que le théâtre sur lequel elles s'établissent est exactement tracé sur le même dessein ?

Mais, dira-t-on, l'exemple de Bonaparte ne prouve-t-il pas qu'on peut fonder un pouvoir, et un pouvoir bien terrible, sur les débris de tous les partis, et marcher audacieusement sur la tête

(j) Voyez les notes de 1816 et 1817.

des uns et des autres? Oui, certes! un usurpateur, un conquérant, peut essayer, peut être encore une fois, de briser avec son épée les institutions politiques qu'il aurait créées lui-même; peut-être pourrait-il encore une fois entraîner par le prestige des conquêtes une nation ardente et mobile, et distraire ses passions par l'appât de la gloire et des récompenses. Il pourra encore armer un million de soldats, à condition qu'il puisse leur livrer l'Europe à dévorer. Et encore son pouvoir serait-il tout artificiel; et tomberait-il le jour où ses conquêtes seraient bornées. Faut-il que Bonaparte soit encore funeste à la France, par l'application fautive et dangereuse que l'on fait de l'exemple de sa tyrannie! Toute la force de Bonaparte se trouve dans l'unité de ses conceptions, pour créer en France le despotisme militaire par la conquête étrangère. Cette force ne peut plus en être une pour la France, dès l'instant qu'elle est dans l'heureuse impuissance de désoler la terre. Comment n'a-t-on pas compris que chaque gouvernement, suivant sa nature, avait une force qui lui était propre, et que cette force n'était autre chose que l'accord, l'harmonie des principes du gouvernement avec toutes ses conséquences et son application à tous les détails? Bonaparte créa tout pour la conquête, et son premier soin fut de briser tous les organes de l'opinion publique (k); le gouvernement représentatif doit trouver toute sa force dans le développement de l'opinion publique, dans les institutions qui peuvent le favoriser, et, je dirai plus, dans l'organisation régulière des partis.

(k) Sénat à vie et soudoyé. — Corps législatif muet et payé. — Tribunat détruit.

Mais d'ailleurs quelle violence ne faudrait-il pas pour arracher aujourd'hui à la France les concessions qu'elle a reçues du Roi? Elles ont été consacrées par les puissances qui le replaçaient sur le trône, par l'usage qu'on en a fait, par les garanties qu'on y a trouvées; enfin, par leur adoption franche et entière de la part de ceux mêmes qui y étaient le moins préparés. Cette question ne parut pas douteuse en 1814; elle serait encore à discuter en 1818!!... Alors cependant on pouvait envisager les choses sous un autre point de vue. Alors il y avait une classe nombreuse d'hommes honorables qui avaient conservé les souvenirs du passé; ils étaient embellis pour eux de toute la poésie de l'histoire, et de tout le charme que leur prêtait le temps de leur jeunesse; avec eux on pouvait essayer, mais peut-être aurait-on essayé en vain, de replacer le trône sur les débris des bases antiques. Mais aujourd'hui ces nombreux partisans de la royauté, poursuivis et persécutés par le ministère, n'ont trouvé d'asile que dans les formes préservatrices des institutions nouvelles; ils les ont franchement adoptées; ils les ont proclamées; ils les ont jurées, *et ceux-là n'ont jamais juré en vain*. Comment espérerait-on établir sans eux, établir contre eux, ce qu'on aurait peut-être inutilement tenté il y a quatre ans avec leur concours?

Tout serait difficile, tout serait impossible dans une pareille tentative; on ne pourrait pas rétablir ce qu'on appelle l'ancien régime; tous les élémens en sont brisés, et la poussière même en est dispersée. On ne retrouverait pas même le fantôme de ces grands corps de l'état, qui, à-la-fois défenseurs des droits de la couronne et des privilèges

des peuples , se balançaient noblement dans le cercle qui leur était tracé , et garantissaient à-la-fois les libertés de la nation et l'inviolabilité du trône. Ce serait donc un despotisme nu et hideux qu'il faudrait mettre à la place de ces belles et irréparables institutions des temps anciens ; un despotisme sans force , sans institutions , sans garanties , un despotisme tel que la France ne l'a jamais connu , et ne saurait jamais le supporter ; un despotisme enfin qu'il faudrait maintenir par la force des armes , et qui attacherait à la légitimité tous les inconvéniens et tous les malheurs de l'usurpation. Un pareil gouvernement répugnerait à la France entière , et répugnerait bien plus encore au noble caractère des princes légitimes.

Qui oserait dans ce système , se charger de demander à la France les sacrifices que de dures circonstances lui ont imposés , quand elle peut à peine en trouver les moyens dans le concours de sa volonté et de ses efforts ? Que deviendraient les ressources du crédit auquel elle est condamnée depuis long-temps ? L'impossibilité d'adopter une semblable mesure paraît portée à l'évidence.

Et en faveur de qui prétendrait-on exécuter une pareille subversion ? Ce ne serait pas dans les intérêts du pays , qui ne trouverait plus dans le gouvernement légitime aucun gage de stabilité ; ce ne serait pas dans les intérêts de l'Europe , qui s'engagerait à soutenir par la force le gouvernement qu'elle aurait imposé par la force ; ce ne serait donc que dans l'intérêt de quelques *noms propres* , qui croiraient ainsi se maintenir plus facilement au pouvoir. Aussi ignorans dans leurs idées de le conserver , qu'ils le sont dans les moyens de l'exercer , les ministres seraient bien étonnés eux-mêmes de

découvrir que ces formes constitutionnelles , qu'ils regardent comme des entraves , étaient leurs seuls appuis , et de se trouver plus faibles à mesure qu'ils auraient brisé ces utiles barrières.

En effet , si , depuis trois ans qu'ils l'exercent , les ministres avaient compris un seul instant le gouvernement représentatif , n'en auraient-ils pas éprouvé les avantages au lieu de n'en ressentir que les inconvéniens ? Attaqués par des partis , n'auraient-ils pas trouvé des partis intéressés à les défendre ? Si la tribune retentissait contre eux de paroles ennemies , n'auraient-ils pas eu la tribune pour défendre leurs actions , leurs motifs , leurs intentions ? Que de ressources n'auraient-ils pas trouvées , s'ils avaient su se lier aux défenseurs des principes de la monarchie , ressources qui sont toutes refusées aux ministres du pouvoir absolu.

Il restera donc démontré , à tout esprit judicieux , que toutes les tentatives que l'on ferait pour détruire en France le gouvernement qu'on y a établi , seraient dangereuses ; que ces formes constitutionnelles sont les mieux adaptées aux circonstances où la France se trouve placée ; qu'elles conviennent à l'esprit des hommes et des temps ; qu'elles sont un pacte raisonnable entre les institutions anciennes , qu'on ne saurait rétablir , et les théories de la révolution , qu'il est si essentiel de détruire ; qu'au lieu de ranimer l'esprit de révolution , elles auraient pu contribuer plus que toutes les autres à le décomposer ; enfin , que bien loin d'être l'écueil contre lequel se brise le gouvernement du Roi , elles auraient au contraire puissamment servi à son rétablissement , si on ne les avait pas compliquées par un système absolument contradictoire , et si les ministres , qui ont été

chargés de les conduire, en avaient su comprendre la nature et les conditions. La première de ces conditions eût été de rattacher à eux tous ceux qui veulent avec passion établir la monarchie légitime, et d'embrasser les principes qui peuvent la consolider. Nous allons exposer ce qui a été fait dans ce grand intérêt.

IV. *Ramener le Roi et ses Ministres actuels aux principes qui peuvent établir la monarchie.*

Nous avons bien expliqué, dans les notes de 1816 et 1817, par quel concours de circonstances le Roi et les ministres actuels avaient été entraînés hors de toutes les doctrines monarchiques, et dans des directions tout-à-fait opposées à l'établissement du trône. Tous ceux qui ont jugé cet entraînement et la position où il mettrait la France, se sont réunis dans l'espérance que des intérêts mieux entendus rapprocheraient le Roi et ses ministres des partisans de la royauté. Ils ne doutaient pas que le gouvernement ne fût effrayé de voir que tous les sacrifices qu'il faisait à la révolution ne pouvaient pas servir à la rattacher au trône légitime, et qu'elle se servait au contraire de ces concessions pour élever contre lui un front plus ennemi; ils ont enfin espéré que le Roi et ses ministres feraient cesser cette guerre injuste et impolitique qu'ils conduisaient contre les hommes monarchiques, et les rattacheraient à leur défense. Cette marche était aussi facile qu'elle était d'un succès assuré : les royalistes, malgré le sentiment de leur force dans la population et dans la propriété, ne mettaient aucunes conditions personnelles pour cimenter cette

union et conclure cette paix désirée. « Rattachez-
 » vous, disaient-ils aux ministres, aux seuls prin-
 » cipes qui puissent établir la monarchie ; renoncez
 » à vos haines contre ceux qui veulent franchement
 » la défendre. A quoi nous servira votre pouvoir,
 » à quoi nous servira votre fidélité, si, emportés
 » par d'aveugles passions, vous ne savez pas faire
 » usage de l'une, et que vous repoussiez l'autre ?
 » Qu'avez-vous à espérer des amis que vous cher-
 » chez dans les partis de la révolution ! ils avouent
 » hautement le projet de renverser le trône ; es-
 » pérez-vous quelque sûreté pour vous sur ses dé-
 » bris ? Qu'avez-vous à craindre de nous ? tous nos
 » sentimens sont pour le Roi ; les ministres de son
 » choix seront nos chefs naturels, à l'instant où ils
 » voudront embrasser franchement avec nous les
 » principes et les doctrines qui peuvent assurer à
 » notre malheureuse patrie, et à nos enfans, le bien-
 » fait de la monarchie légitime solidement établie. »

Les ministres, sourds à cette voix de paix et de conciliation, répondaient : « Nous voulons bien
 » que vous veniez vous ranger sous nos bannières
 » désertes ; nous acceptons une force que, malgré
 » tous nos efforts, nous n'avons pu briser ; mais
 » nous l'acceptons pour la détruire, pour qu'elle
 » nous serve aveuglément, que vous abandonniez
 » vos principes, vos sentimens, votre conscience,
 » et vous laissiez guider au gré de nos caprices. »

Toutes les puissances de la terre réunies n'auraient pu obtenir un pareil sacrifice, et faire que les royalistes devinssent tout-à-coup les soldats de la révolution ; et cependant, voilà ce que demandait un ministère sans force, sans pouvoir, sans conception.

On a bien pu juger alors par quelle fatalité nous

nous serions entraînés : les ministres qui avaient été si empressés et si souples pour obtenir l'assentiment des étrangers, dans toutes les circonstances qui servaient leurs passions, étaient sourds cette fois à la voix de tous les cabinets qui leur répétaient : « Vous ne pouvez soutenir le Roi qu'en vous rattachant à tout prix la masse de la nation, qui veut le conserver, et en renonçant à l'appui dangereux de ceux qui veulent le renverser? »

Quelle espérance peut-il rester que des hommes aveuglés à tel point que les invitations des alliés, les conseils de leurs amis, les supplications des gens de bien, le sentiment des maux de la patrie, la vue des dangers qui la menacent, n'ont pu les ramener, puissent jamais revenir à de meilleurs sentimens?

Mais par quelle raison attache-t-on une si grande importance à maintenir à la tête des affaires quelques hommes qui n'y ont été placés que par l'embarras du choix? Mais, sur onze personnes qui ont passé au ministère depuis cette époque, il n'en reste que trois de celles qui y ont été d'abord appelées. Croirait-on qu'ils doivent être plus fidèles que d'autres à suivre la direction qui leur fut tracée à cette époque? Mais cette direction a tellement varié qu'ils ont d'abord été royalistes; ensuite, ils ont passé à une prétendue modération; à présent ils sont dans la révolution, et ils y seraient encore davantage si la révolution voulait les adopter aussi franchement qu'eux-mêmes en adoptent les principes. Ainsi ce serait un étrange abus de croire qu'en soutenant le ministère, on soutient les mêmes hommes et les mêmes principes : ce serait un genre de conséquence bien singulier que celui qui conduirait ainsi à croire que l'on persiste lorsqu'on marche dans des contraires.

Mais, si l'on est convaincu, comme on doit l'être, que la réunion de plusieurs millions de royalistes est nécessaire au gouvernement du Roi, et peut seule le consolider, comment pourrait-on imaginer que ce lien politique puisse se former autrement que par une confiance mutuelle, confiance si difficile à établir après une lutte si longue et si acharnée? Il est donc malheureusement vrai de dire que les ministres actuels sont les moins propres à former cette réunion; qu'ils y sont peu disposés, parce qu'ils sont entraînés par leurs passions, et que ce moyen de ramener les affaires à une meilleure direction est un des plus difficiles et des plus incertains.

On voit, d'après cela, combien d'efforts ont été tentés pour rattacher les intérêts des ministres à ceux de la monarchie, combien d'espérances ont été trompées, combien il en reste peu d'obtenir ce résultat nécessaire au salut de l'Europe, combien il serait dangereux de placer auprès de si grands intérêts les misérables intérêts de quelques hommes. Et, en effet, importe-t-il plus de conserver tel nom dans le ministère de France que d'assurer de si importantes destinées? Ceci nous conduit naturellement à examiner s'il n'y a pas de moyens plus simples et plus certains d'arriver à cette réunion désirée de tous les intérêts monarchiques et européens, et à traiter la dernière question.

V. *Changer le système du gouvernement par le changement du ministère qui le dirige.*

Ce n'est pas seulement dans le gouvernement représentatif qu'on a éprouvé que le changement des

hommes qui conduisaient les affaires d'un pays, était le moyen le plus simple, le plus naturel et le plus certain de changer le système d'administration qu'on reconnaît faux ou erroné. En effet, quoique la direction des affaires publiques repose bien plus sur les principes que l'on adopte que sur les hommes qui les conduisent, cependant il est ordinaire de voir les hommes s'identifier à des principes par des antécédens, par leur conviction ou par leurs intérêts, de telle sorte qu'ils n'ont plus la possibilité de choisir d'autres voies, de professer et d'appliquer d'autres doctrines. N'a-t-on pas vu, sous tous les gouvernemens, changer les premiers agens du pouvoir, lorsqu'on a voulu changer le système politique extérieur, ou les principes de l'administration intérieure?

Si cette règle est admise dans les états où le souverain réunit en sa personne la puissance suprême, où les ministres ne sont et ne peuvent être que les instrumens de ses volontés, combien, à plus forte raison, la trouvera-t-on établie dans le gouvernement constitutionnel, où les ministres sont au contraire les conseils avoués du souverain, soumis à une responsabilité qui les autorise à suivre d'un commun accord une marche que le prince doit approuver, mais dont il ne dirige pas lui-même toutes les impulsions? Dans un gouvernement qui doit lier à lui une masse d'intérêts qui se présentent sous l'apparence et la forme des partis, et qu'il est absolument nécessaire d'unir à l'administration par la confiance que leur inspirent les hommes que l'on appelle à la composer, cette confiance ne saurait s'établir au moment même où ils arrivent au pouvoir; il faut qu'elle ait des bases plus anciennes et plus profondes, qu'elle soit fondée sur le sentiment qu'ils ne sauraient abandonner les principes et les intérêts généraux qui unissent cette masse.

En effet, que peuvent dans le gouvernement constitutionnel des ministres qui ne portent pas avec eux et n'attachent pas à la défense de la couronne la puissance de l'opinion publique, exprimée par une de ses voix prépondérantes, ou, pour parler plus simplement, la puissance d'un parti? Incertains dans leur marche, ils ne peuvent embrasser ni un système de gouvernement, ni un ensemble d'opérations; jouets livrés aux vents de tous les partis, ils restent sans pouvoir, parce qu'ils sont sans appui; et un gouvernement sans pouvoir est un édifice sans base qui s'écroule de lui-même et couvre de ses débris la terre qui le portait.

Et qu'on ne nous reproche pas de nous jeter ici dans des théories abstraites : il est bien temps d'apprendre les conditions du gouvernement constitutionnel que l'on veut établir; il est bien temps que ceux qui veulent exercer de l'influence, apprennent comment on doit la diriger : l'ignorance de ces conditions et la résistance qu'on a mise à les adopter, sont les seules causes de cette incertitude, de cette vacillation des affaires en France, et de la nullité de son gouvernement.

Ainsi, s'il est impossible de ne pas admettre que le changement des personnes qui composent le ministère soit le moyen le plus certain de changer le système faux et dangereux du gouvernement, il est aussi impossible de nier que ce changement serait inutile dans le gouvernement représentatif, s'il n'amenait pas à la tête des affaires des hommes forts de la confiance d'un des deux partis qui expriment l'opinion publique. Tous ceux qu'on voudrait appeler dans cette position et qui n'auraient pas des liens politiques antérieurs avec l'un ou l'autre, ne seraient pas propres à les former, parce que l'exer-

cice du pouvoir, qui nécessairement dans sa marche est obligé de fouler des intérêts, éveille bien plus la méfiance et l'opposition, qu'il ne peut servir à serrer des nœuds de confiance et d'harmonie.

Tels seraient les obstacles insurmontables que trouverait un ministère nouveau qui, par les noms propres qui le composeraient, ne s'attacherait pas, dès sa formation, une des deux nuances d'intérêts généraux qui divisent l'opinion. Il ne faudrait pas trois mois, ou la présence d'une Chambre, pour juger l'inutilité d'une pareille modification, et pour qu'un pareil ministère fût dans une position aussi faible, aussi nulle, aussi humiliante que le ministère actuel.

Mais, dira-t-on, si un nouveau ministère, composé d'hommes qui n'ont pas une couleur prononcée, et dont les noms, s'ils n'ont aucun soutien, n'éveillent du moins aucune inimitié, s'engageait à embrasser les doctrines soutenues par un des partis, ne parviendrait-on pas à former une administration impartiale, et qui serait cependant soutenue de toute la force d'un parti? Etrange abus d'un faux esprit qui croirait arriver mieux au but par des chemins incertains, difficiles et tortueux, que par la route simple qu'indiquent le bon sens et la nature des choses.

D'abord ce ministère, qui arriverait sans que des liens préalables l'unissent à un parti, aurait à traverser un temps d'épreuves plus ou moins long, avant d'avoir obtenu cette confiance qui doit faire sa force; et la confiance est si délicate qu'il pourrait échouer dans cette tentative. S'il y réussissait, c'est parce qu'il aurait cessé d'être impartial; en s'attachant les intérêts des uns, il aurait sûrement aliéné ceux des autres: surveillé avec inquiétude

par le parti auquel il se serait nouvellement allié ; il n'obtiendrait jamais de lui le sacrifice de ses intérêts particuliers , souvent nécessaire à une sage conciliation des intérêts généraux ; sacrifices qui seraient facilement accordés à ceux qui seraient liés à ce parti par des nœuds plus forts et plus anciens. Outre cela , ces hommes qui auraient adopté des doctrines qui ne seraient pas exactement les leurs , auraient toutes les difficultés à les appliquer dans tous les détails ; les principes qui lient un parti sont dans son intérêt , dans ses habitudes , dans ses affections , dans tous ses sentimens , et il faut tout cela pour se trouver d'accord dans tous les temps et dans toutes les circonstances. Ceux qui n'auraient pas traversé les mêmes antécédens , épousé les mêmes intérêts , ne pourraient , avec la meilleure volonté , avec la plus grande franchise , posséder cette conscience d'un parti , qui seule peut éclairer dans l'application journalière de ses principes : ils n'en sauraient pas les doctrines et les moyens , et seraient sans cesse obligés de consulter ceux qui les connaissent , et qui , par leur assentiment , entraîneraient celui de la masse qui est accoutumée à les suivre : c'est-à-dire , qu'on aurait deux ministères , l'un sans appui , dès qu'il se séparerait un instant de l'autre qui aurait la véritable force ; l'un obligé de consulter l'autre qui imprimerait la véritable direction , l'un en apparence , l'autre en réalité ; et qui pourrait soutenir long-temps une pareille division ?

Nous croyons avoir porté jusqu'à l'évidence ces vérités essentielles , que , pour changer un système d'administration , il faut changer ceux qui le dirigent ; que , dans le gouvernement constitutionnel , le pouvoir est nul s'il ne s'appuie sur un

des organes de l'opinion publique qu'on appelle *partis* ; enfin, qu'on ne peut attacher au gouvernement un parti d'une manière utile, certaine et irrévocable, qu'en plaçant dans l'administration ses chefs naturels, les hommes de son entière confiance. Mais il reste encore à discuter une importante question : « Comment dans un changement de » système le gouvernement se décidera-t-il pour » choisir le parti qu'il doit appeler à son soutien ? » Ici toutes les opinions se ressentent des intérêts : les uns disent que c'est le plus fort en nombre dans la nation, et tous les deux peut-être auront la prétention de décider en leur faveur une question qui reste éternellement indécise, jusqu'à ce qu'elle soit décidée par des élections libres et à l'abri de toute influence. Les autres soutiendront qu'au lieu de la force du nombre, le gouvernement doit s'appuyer sur la force de la propriété ; enfin, chacun fera valoir ses avantages pour faire prédominer ses principes. Mais en France, comme dans tous les autres pays où l'on a usé du gouvernement constitutionnel, la question est plus simple, et le gouvernement n'a jamais été appelé d'une manière indépendante à faire un pareil choix, et partout il s'est trouvé, par la nature des choses, un parti plus intéressé à sa défense et à son maintien, et un autre plus disposé à l'attaquer, soit pour le renverser, soit pour en obtenir de plus grandes concessions : enfin, il a nécessairement pour ennemis les intérêts qu'il a froissés par son établissement, et pour amis les intérêts que son établissement a relevés : il n'a donc pas de choix il faut qu'il s'appuie sur ceux qui veulent le soutenir, pour se défendre de ceux qui veulent le renverser.

Mais on n'arrive pas à la solution de cette question,

sans éprouver le besoin de se prémunir contre l'idée qu'il s'y rattache des questions personnelles , que toutes les affaires de France , que toute l'opposition des grands intérêts de ce pays , que les principes qui divisent les partis , se réduisent à quelques misérables prétentions déçues , et à quelques ambitions trompées.

Nous l'avons déjà dit , les royalistes qui ont été appelés dans diverses occasions à traiter de la réunion de leur parti au ministère , n'ont jamais admis la possibilité qu'il y eût pour eux un prix à ce traité. Ils n'ont demandé ni places ni honneurs ; ils ont repoussé de pareilles conditions quand elles leur ont été offertes. Ils savent mieux que personne qu'il n'y a point de place à désirer dans une maison qui brûle , et que la plus dangereuse dans un vaisseau brisé par la tempête , est celle de capitaine. Les principes de leur opposition sont dans la connaissance du mal qu'a fait à la France le système qu'on a suivi : et quels sont ceux qui ont été mieux placés qu'eux pour juger l'excès de ce mal ? Ils se dévoueraient peut-être à le réparer par ce sentiment du bien et de l'amour de leur pays , qui les a soutenu dans la terrible situation où ils ont été placés ; mais ils n'iront jamais au-devant d'un fardeau dont ils connoissent mieux que d'autres la pesanteur : les plus éclairés sont ceux dont on obtiendrait le plus difficilement le concours , au moment où on voudrait le leur demander.

Cette vérité une fois admise , et elle ne peut être revoquée en doute que par la mauvaise foi la plus insigne , nous pouvons exprimer notre étonnement qu'on n'ait jamais admis , comme la marche la plus simple et la plus naturelle , au milieu des difficultés que présente le gouvernement intérieur de la France

et des dangers qui menacent son établissement, d'en confier les destinées à ceux qui, par leur antécédent, par tous les sentimens de leur ame et de leur conviction, ne pouvaient avoir d'autre intérêt, d'autre avenir, d'autre abri que celui du trône reconstruit. Cependant les combinaisons les plus extraordinaires sont celles qui ont paru préférables ; on a voulu appuyer le trône sur tous ceux qui avaient été opposés à son rétablissement : tous, jusqu'aux régicides, ont passé au pouvoir, et ce calcul a paru le plus habile, parce qu'il était le moins avoué par la raison et le bon sens. Enfin, toute cette sagesse des hommes a conduit à prendre les ouvriers les moins propres à l'ouvrage qu'on voulait leur confier. Imaginerait-on jamais de remettre à un zélé protestant la défense des dogmes catholiques, et croirait-on la religion en sécurité si l'on choisissait des athées pour la soutenir ? Il en est de même des opinions politiques : il n'est pas plus donné à un royaliste d'apprendre et d'employer les moyens révolutionnaires ou même de *faire de la république*, qu'il n'est donné aux hommes de la révolution et du despotisme de *faire de la monarchie constitutionnelle*.

Quelque simple que soit cet aperçu, nous ne devons pas dissimuler les objections qu'on lui oppose, objections le plus souvent intéressées. Nous les avons toutes discutées dans la note du mois d'août 1817, nous y renvoyons nos lecteurs pour éviter une fastidieuse répétition (1).

(1) *Extrait de la note du mois d'août 1817.* — Les royalistes n'étaient pas assez nombreux dans la nation, assez forts pour soutenir le trône. Mais si les royalistes sont seuls à vouloir le soutenir, est-ce en les divisant, en les atta-

Il est cependant vrai que les royalistes, placés comme ils le sont sur le terrain de la constitution, sont les seuls qui puissent sauver leur pays, les seuls qui puissent soutenir le trône et conserver

quant, en les dépouillant de toute autorité, qu'on parviendra à le maintenir? Il serait plus vrai de dire que les royalistes n'étaient pas assez décidés à soutenir le ministère.

Les royalistes sont trop faibles pour soutenir le gouvernement du Roi, qui s'appuyerait sur eux; mais, d'un autre côté, ils disent que les royalistes, dépouillés de toute la prépondérance que leur donnerait le gouvernement, sont assez forts pour l'entraver et l'arrêter à chaque pas. Les royalistes sont trop faibles, et tous les efforts des ministres s'emploient ou plutôt se perdent à les diviser. En effet, toutes les parties de l'administration, les intérêts politiques, tout est négligé dans le gouvernement, et, depuis dix-huit mois, il n'y a eu d'action que pour la guerre de passion qu'ils font aux royalistes. Cette résistance d'un parti contre lequel on a tourné son chef naturel, le seul qu'il puisse reconnaître, prouve quelle aurait été sa force pour assoir et consolider l'autorité royale bien autrement qu'on n'a pu le faire par la série d'inconséquences dans laquelle on est entraîné. De quoi se compose donc la force des royalistes? Elle se compose de la plus grande partie des propriétaires territoriaux dans les classes les plus importantes (*), de tout le clergé de France, de tous ceux qui conservent des principes religieux, de populations entières et nombreuses dans les provinces de l'Ouest et du Midi. Outre cela, la conséquence immédiate du retour du Roi avait été de réunir à eux toute une masse incertaine et faible de la nation, comme dans toute nation du monde, qui est prête à obéir à la direction que lui imprime le gouvernement, mais qui ne fera jamais rien pour le sou-

(*) Sur 1200 propriétaires payant 1000 fr. d'impôt, les neuf dixièmes sont royalistes dans un sens opposé au ministère. Sur 45.000 payant 500 fr., plus de la moitié partage les mêmes opinions. Sur 120.000 payant 300 fr., les royalistes sont en nombre inférieur. Sans la division que le faux système du gouvernement a établie, ils seraient les plus nombreux dans cette dernière classe. Les proportions sont presque contraires dans les fortunes mobilières.

dans leur intégrité les privilèges acquis par le peuple. Serait-ce aux révolutionnaires qu'on pourrait confier ce double dépôt ? Leur haine naturelle est contre le pouvoir légitime, leurs habitudes sont la

tenir. La multitude elle-même était bien plus disposée à comprendre et à embrasser les principes simples, positifs, certains, des royalistes qui leur présentent un chef visible et une doctrine complète, que toutes ces manies métaphysiques, toutes ces hérésies politiques qui embrouillent toutes les idées, qu'ils ne sauraient saisir, et auxquelles ils ne peuvent s'attacher. Il est facile de comprendre quel a dû être et quel a été l'effet des prédications du ministre du Roi, qui leur a crié, pendant plus d'un an, qu'il ne fallait pas être royaliste, qu'il fallait se méfier de ceux qui l'étaient, que c'étaient des ennemis qui nourrissaient des intentions perfides. Surpris de ces inconséquences dont ils ne pouvaient pénétrer les motifs, les hommes qui composent cette masse sont demeurés incertains, sans attachement, sans confiance pour un gouvernement qui emploie toute son action à diviser, à combattre, à détruire ses soutiens naturels. Et, en effet, que dirait-on des ministres d'Angleterre si d'abord ils avaient mis toute leur politique à tenir une balance prétendue égale entre les rebelles de Spafields et ceux qui veulent soutenir le gouvernement ; s'ils eussent ménagé, protégé et encouragé ceux qui étaient le plus disposés à se mettre à la tête des mouvemens de Londres et des provinces, et s'ils en étaient enfin arrivés au point de rechercher l'appui et l'alliance des insurgés contre ceux qui veulent maintenir l'État ? Voilà cependant ce qu'ont fait les ministres de France.

Mais, dira-t-on, quels sont donc, parmi les royalistes de France, les hommes assez éprouvés dans les affaires pour qu'on puisse leur confier des destinées aussi importantes ? Ces hommes se trouveront nombreux parmi ceux qui n'ont pas d'autre intérêt que l'établissement de l'autorité royale, parmi ceux qui n'ont aucun antécédent qui les gêne et qui les domine. Ces hommes, dis-je, se trouveront nombreux, et la confiance publique les désignera assez quand on sera arrivé au point d'annoncer sans détour que c'est la monarchie, et non la révolution, qu'on veut consolider ; et je demande, à mon tour, à ceux qui voudraient faire peser sur les roya-

violence et l'arbitraire. Serait-ce aux ministres actuels? Ils n'ont pas compris un seul instant la doctrine du gouvernement représentatif : ils ont cherché tous les jours à se soustraire à ses règles, et ont tour-à-tour appelé à leur secours les souvenirs inappréciables de l'ancien régime, les mesures odieuses du despotisme militaire, ou les dangereuses doctrines des clubs révolutionnaires.

Quelle serait aujourd'hui la situation de la France et de l'Europe, si des hommes d'honneur et de loyauté, liés par leurs antécédens, je dirais même par leurs passions, au soutien de la maison régnante, avaient dirigé depuis trois ans les affaires de leur pays? Au lieu de briser les liens de la morale et de la religion, on les aurait vu soumettre peu-à-peu le pays au joug des principes moraux et religieux; et ils auraient été facilement adoptés comme les conséquences les plus immédiates du gouvernement légitime : au lieu de chercher leur appui dans les passions d'un vain peuple, et de les animer contre les puissances alliées auxquelles la France a dû l'espérance d'un meilleur avenir, ils auraient, par leurs préceptes et leur exemple, fait respecter les couronnes alliées; sentiment qu'il était facile d'inspirer, quand on aurait su faire

listes seuls le résultat infaillible d'un gouvernement qui a détruit toutes les existences, toutes les réputations; je leur demande quel est celui des ministres actuels qu'une seule voix eût désigné, il y a deux ans, comme capable d'en remplir les fonctions, et que l'opinion regardât comme préparé à y parvenir. Ce ne sont donc pas les hommes qui nous manquent? Il n'est pas difficile d'en trouver en France un grand nombre qui porteraient dans les affaires publiques plus de raison, de force et de discernement que ceux qui les dirigent aujourd'hui.

respecter la couronne de France. Les avantages des nouvelles institutions seraient appréciés, parce qu'on les aurait suivies et comprises; et au lieu de les ébranler par l'ignorance et la mauvaise foi, elles seraient établies avec toutes leurs conséquences et dans toute leur force. Le trône et la monarchie seraient posés sur des bases inébranlables, au lieu d'être jetés sans appui et sans soutien au milieu de passions ennemies; la révolution serait repoussée dans quelques abstractions méprisées, et dans une opposition peu dangereuse; l'Europe rassurée compterait sur nous, et ne pourrait plus nous demander des gages de notre tranquillité; elle les trouverait dans notre gouvernement.

Et qu'on ne nous accuse pas de tracer ici un tableau fantaisique: tels étaient les fruits naturels de la restauration; il a fallu bien plus d'efforts pour les dénaturer que pour les recueillir: voilà ce qu'on devait obtenir et ce qu'on pourrait peut-être obtenir encore.

Nous sommes arrivés à ce point dans le développement des principes du gouvernement représentatif, et de leur application à la situation de la France, où il est naturel de penser qu'on nous demandera de quelle manière nous concevons que les puissances alliées pourraient diriger leur influence pour amener d'aussi heureux résultats.

« Que peuvent, nous dira-on, les cours alliées » sur des déterminations qui doivent partir de la » seule persuasion, de la seule volonté du Roi? »
 » Peuvent-elles, même dans un intérêt qui serait » bien reconnu, intervenir d'une manière déci- » sive dans des questions du gouvernement inté- » rieur? Une disposition aussi contraire aux prin- » cipes les mieux établis ne ferait-elle pas un

» mal plus grand que tout le bien qui pourrait en
 » résulter ? »

Cette objection est précisément la même que celle qu'on faisait, en 1814, contre le rétablissement de la maison de Bourbon : on disait, à Langres, à Troyes, à Châtillon, que les principes du droit public prohibaient aux puissances toute disposition sur le gouvernement intérieur du pays, et qu'on ne saurait, sans manquer à ces principes, renverser Bonaparte et rétablir la famille royale. On oubliait alors, comme on oublie aujourd'hui, que la révolution qui attaque toutes les couronnes, a établi entre elles une nouvelle solidarité ; que l'intérêt de leur défense légitime, qui est en même temps le premier intérêt de leurs peuples, leur commande d'arrêter l'incendie partout où il peut éclater ; qu'aucun principe établi ne peut infirmer ce grand principe de légitime défense : et ne voit-on pas dans le droit commun les principes mêmes de la propriété, sur lesquels repose la société entière, se modifier quand il s'agit de se préserver d'un incendie ou des ravages d'un torrent ? Enfin, permettrait-on à un citoyen de mettre le feu à sa maison, dans l'intention de brûler toute une ville ?

Telle est la situation des puissances alliées en présence de la révolution qui renaît chez nous, et c'est en ce sens qu'ont été stipulés les traités qui lient ces puissances entre elles, et qui établissent tous leurs rapports avec la France (*m*).

(*m*) Voyez Traité de Chaumont, du 1.^{er} mars 1814 ;
 Convention de Paris, du 23 avril 1814 ;
 Motifs du traité de Paris, du 30 mai 1814 ;
 L'Acte du congrès de Vienne, du 19 juin 1814.

Toutes en ont admis depuis quatre ans, qui étaient jusqu'alors inconnus, parce qu'un nouvel ennemi et des armes offensives nouvelles demandaient de nouveaux moyens de défense. On ne

Le motif du traité du 20 novembre 1815 n'est-il pas textuellement expliqué en ce sens : *Le desir de consolider le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en activité de la Charte constitutionnelle, et de détruire les funestes effets de la révolution et du système de conquêtes.*

Dans le même traité, l'occupation, comme *des mesures de précaution* et des garanties temporaires pour les états voisins?

Dans le traité du 20 novembre entre les quatre cours coalisées, elles disent que le repos de l'Europe est essentiellement lié à l'ordre des choses en France, fondé sur le maintien de l'autorité royale et de la Charte constitutionnelle, et qu'elles veulent employer tous leurs moyens pour que la tranquillité générale, objet des vœux de l'humanité et le but constant de leurs efforts, ne soit pas troublée de nouveau. Elles prévoient même que les mêmes principes révolutionnaires pourraient encore déchirer la France et menacer le repos des autres états; les hautes parties contractantes reconnaissent solennellement le devoir de redoubler leurs soins... et de concerter entre elles et avec S. M. T. C. les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs états respectifs et pour la tranquillité générale de l'Europe.

Elles ont même prévu, dans le même acte, des réunions, consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures, qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples, et pour le maintien de la paix de l'Europe.

Dans la note de la même date, adressée par les ministres des quatre cours alliées à M le duc de Richelieu, ne disent-ils pas formellement que l'objet de ce traité a été de donner aux principes consacrés par ceux de Chaumont et de Vienne, l'application la plus analogue aux circonstances actuelles, et de lier les destinées de la France à l'intérêt commun de l'Europe? En effet, toute cette note porte sur les principes du gouvernement intérieur de la France, et pourrait être citée toute entière comme preuve que les puissances n'ont jamais compris autrement leurs rapports avec la France et les liens que leur ont donnés ces rapports.

peut donc plus, sans mauvaise foi, établir que la marche intérieure du gouvernement doit rester hors de toute influence, hors de toute considération de l'Europe, qui n'a rétabli ce gouvernement que pour assurer le repos public et la sécurité générale. La France rentrera dans l'entière indépendance de ses dispositions intérieures, lorsque les hommes qui dirigent les affaires ne seront plus en hostilité avec les principes de la société européenne.

On voit dans quelle erreur on tomberait si on s'arrêtait à cette objection, fondée sur le principe rigoureux et excessif de l'indépendance des états, pour se refuser à exercer une heureuse influence sur les déterminations du Roi de France, à l'effet de changer le cours des choses qui conduit évidemment au triomphe de la révolution.

D'ailleurs il s'agit bien plus, en ce péril commun, d'éclairer la volonté du Roi, que de lui en imposer une : l'assentiment que les cours alliées ont trop long-temps donné à la marche du ministère, a été la première et presque la seule raison de l'entraînement du Roi. On ne peut pas douter que l'intervention franche et ouverte des puissances alliées ne suffise pour l'éclairer sur ses vrais intérêts (*n*), et le ramener à des idées plus simples et plus saines.

Dans la note officielle des quatre ministres, du 10 février 1817, relative à la diminution de l'armée d'occupation, ils disent que le Roi cherche, de concert avec les autres puissances, les moyens les plus efficaces de consolider l'ordre intérieur en France, et d'associer son royaume au système de bonne intelligence et de pacification générale, interrompu par les troubles qu'on venait à peine d'arrêter.

(*n*) Ils pourront seuls (de nouveaux ambassadeurs) appro-

Outré cela, dans toutes les négociations qui se traitent et celles qui vont s'ouvrir, soit pour terminer les liquidations étrangères, soit pour décider l'évacuation du territoire, il serait bien facile de placer en première ligne ce premier, ce grand intérêt, qui est au-dessus de tous les autres pour les couronnes et pour les peuples. Les puissances alliées n'ont-elles pas de garanties à nous demander? Ne doivent-elles pas les modifier sur la sécurité que leur donnerait notre situation intérieure? Ne sont-elles pas autorisées à proportionner leur exigence à nos dispositions? Ne peuvent-elles pas nous forcer d'être heureux, et nous récompenser d'avoir su le devenir? Et si elles peuvent être aujourd'hui mieux éclairées sur la nature des intérêts qui divisent la France, sur son gouvernement, sur la position entièrement fautive du ministère au milieu de ces intérêts et de son gouvernement, si elles ne perdent pas de vue le but de tous leurs efforts, le motif de tous leurs traités depuis quatre ans, elles ne laisseront pas échapper l'occasion de négociations importantes, sans en profiter pour amener un autre et meilleur ordre de choses.

Les souverains alliés ne peuvent-ils pas dire au Roi : « Nous sommes disposés à seconder de tous

cher du Roi des lumières que les vrais Français voudraient lui faire parvenir, et qu'il repousse comme partiales, comme incommodes. Et à quoi lui serviraient-elles, en effet, s'il n'était pas sûr d'en pénétrer ses co-alliés? mais, au contraire, ce doute qu'ils lui exprimeront sur les moyens employés jusqu'à ce jour pour fonder la monarchie en France, sera le premier doute qu'il se permettra lui-même : leurs appréhensions seront pour lui des craintes salutaires; car elles seraient inutiles si les souverains alliés ne les partageaient pas.

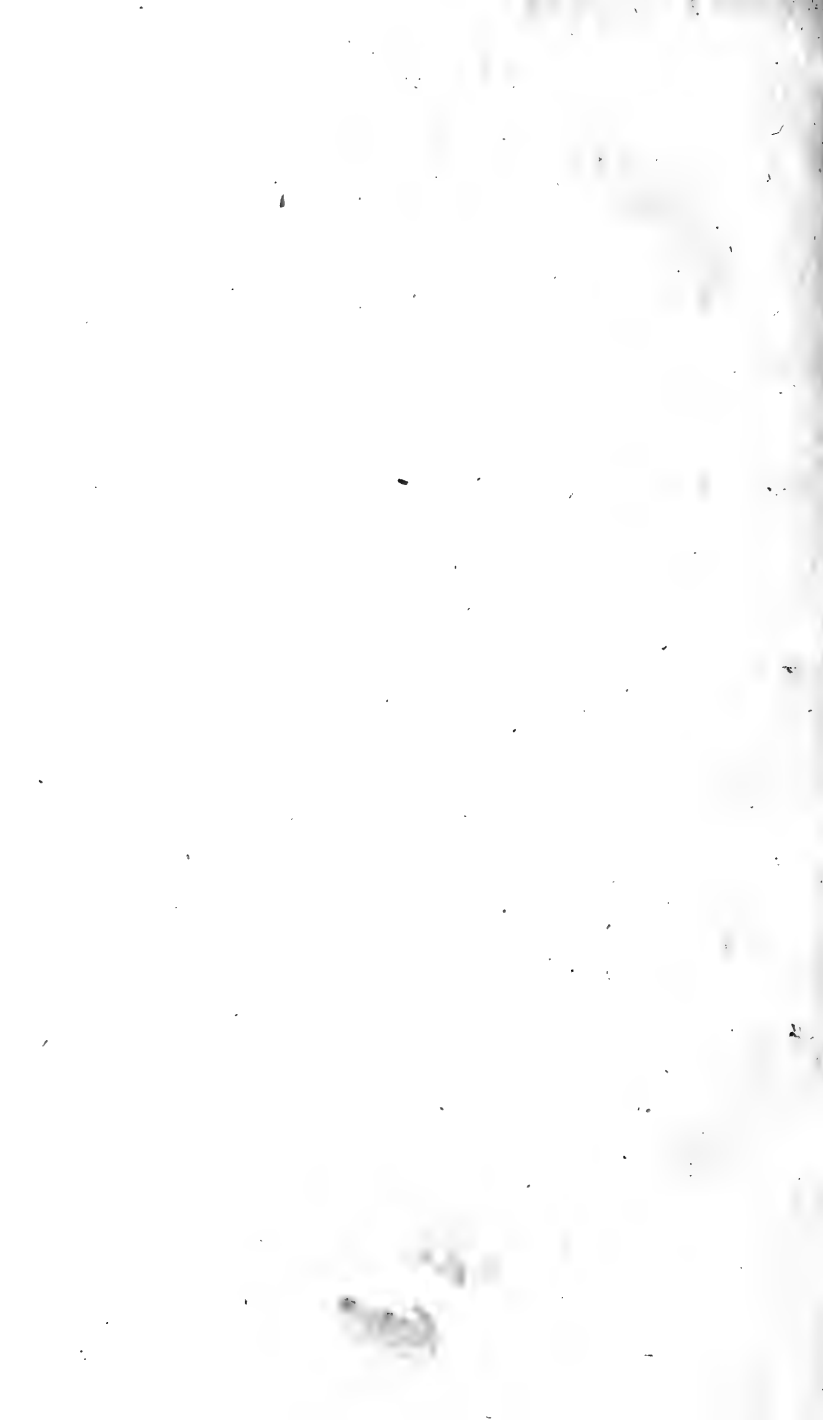
» nos efforts vos intentions pour le bien de votre
 » peuple. Tous les fardeaux qui lui furent im-
 » posés n'ont eu qu'un motif, celui d'assurer votre
 » trône et notre tranquillité : le jour où l'un et
 » l'autre seront garantis, nous serons prêts à al-
 » léger les charges qui pèsent sur lui. Mais rien
 » n'a encore été fait dans cet intérêt; la marche
 » incertaine de votre ministère n'a rien établi qui
 » puisse servir à nous rassurer; au lieu de com-
 » primer l'esprit de révolution, c'est sous leurs
 » auspices qui prend un nouvel et dangereux essor;
 » au lieu de trouver en lui des garanties, nous
 » devons en chercher contre lui : comment lui
 » ferions-nous de nouvelles concessions ? Formez
 » une autre administration qui soit toute dans l'in-
 » térêt d'établir la monarchie et les institutions
 » qui peuvent assurer votre trône, qui comprenne
 » le gouvernement que vous avez établi par la
 » Charte constitutionnelle, qui soit appuyée par
 » tout ce qu'il y a de monarchique dans vos peu-
 » ples; et alors, rassurés sur sa marche par ses
 » principes, toutes nos conditions seront faciles,
 » parce que toutes nos concessions seront raison-
 » nables; dans l'état actuel, elles ne le seraient pas.
 » Tels sont les moyens les plus efficaces de con-
 » solidier l'ordre intérieur en France, et d'asso-
 » cier votre royaume au système de bonne intel-
 » ligence et de pacification générale. »

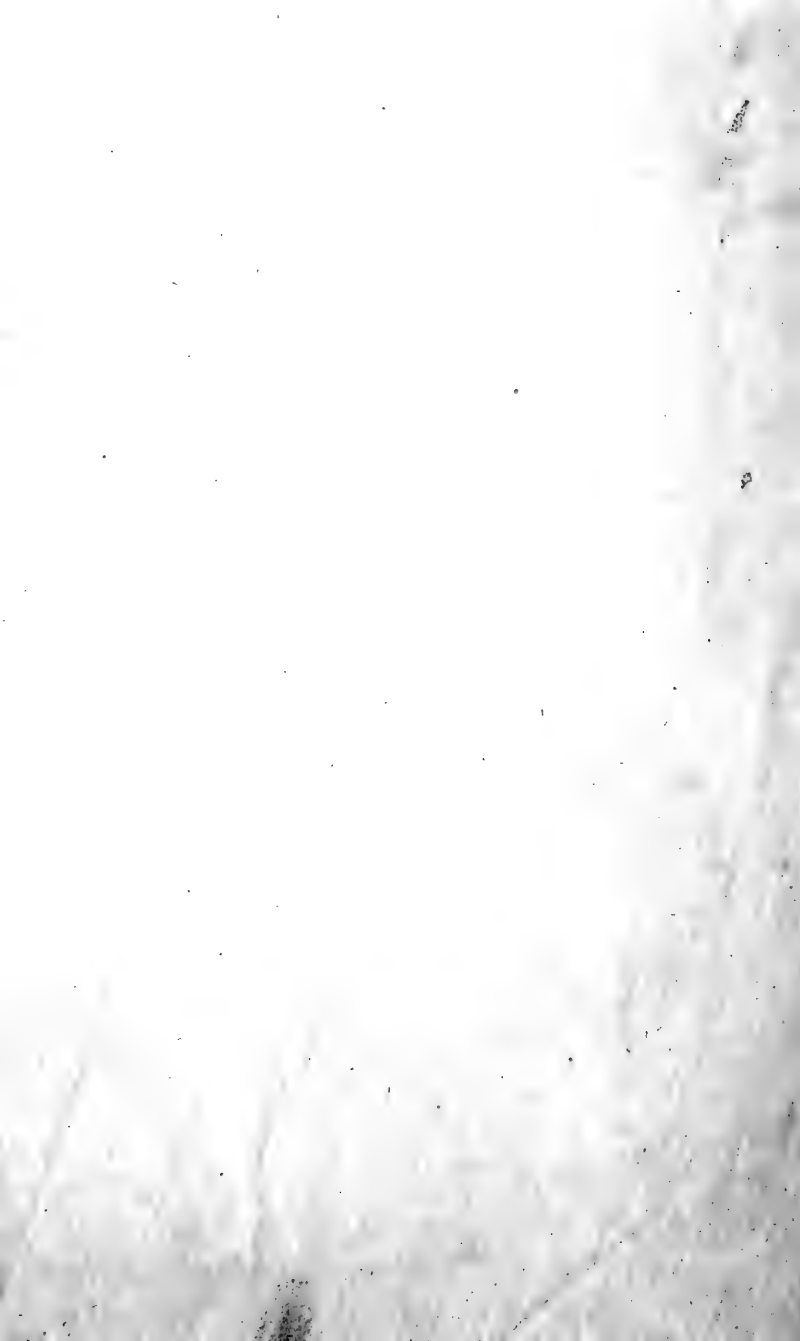
Qui peut douter qu'un pareil langage ne portât
 dans l'esprit du Roi toute la conviction qui lui est
 nécessaire pour saisir et embrasser un système plus
 éclairé et plus sûr ? La force de la raison et de la
 vérité dissiperait toutes les ombres que des pas-
 sions intéressées entretiennent autour de lui. L'es-
 prit du Roi est mieux préparé que celui d'aucun

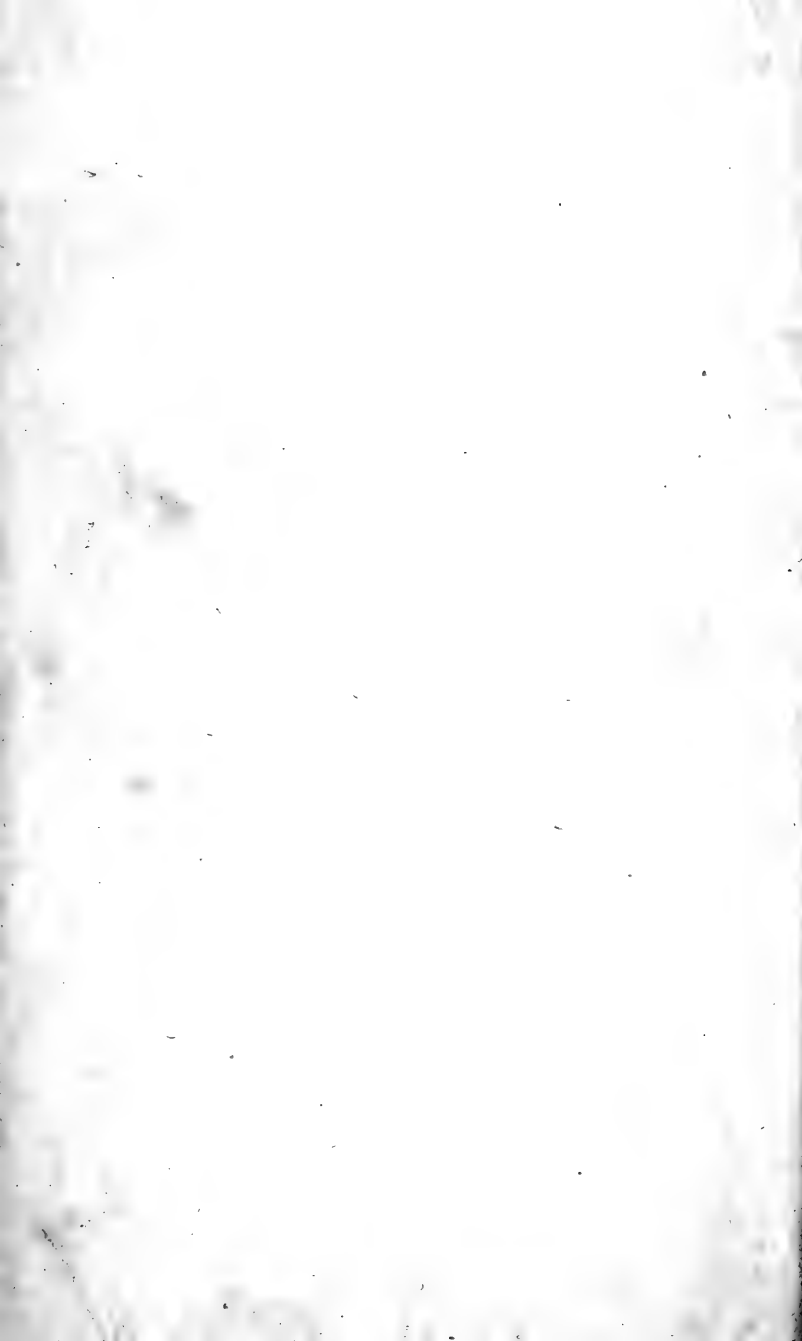
autre à envisager la lumière sans que son éclat blesse ses yeux. Qui peut mieux comprendre que lui que l'Europe ne peut mieux se préserver de la révolution renaissante en France, qu'en l'étouffant dans le sein de la France qui la recèle ! que tous les moyens de s'en préserver au dehors, quand elle s'appuyerait de toutes les forces de ce pays, seraient inutiles et impossibles ; que le premier devoir des alliés est de se garantir de cette terrible invasion ; qu'ils ont le droit d'examiner par quels moyens on peut comprimer l'élan révolutionnaire qui se fait sentir en France ; que ceux qui dans cet intérêt admettraient l'occupation militaire de la France, ou le partage de ses provinces, ou le changement de dynastie légitime, ébranleraient toutes les colonnes de l'édifice européen au lieu de le consolider ; que le gouvernement représentatif que le Roi a donné à la France n'a été un obstacle à un établissement plus solide du trône, qu'en ce que les conditions n'en ont pas été comprises par ses ministres, et que leurs intérêts et leurs passions se sont opposés à son exécution franche et entière ; que, bien connu, bien compris et franchement dirigé, on y eût trouvé toute la force de ses institutions ; que ces intérêts et ces passions des ministres ne leur laissent plus la liberté de se rattacher aux doctrines et aux hommes de la monarchie ; que la seule ancre de salut, au milieu de l'orage imminent, est de se rattacher à tout prix aux principes, aux institutions et aux hommes monarchiques ; et qu'on ne peut y parvenir qu'en confiant le gouvernail aux hommes qui imposent une grande confiance et un grand assentiment à tous ceux qui veulent sauver le vaisseau de l'Etat ?

C'est dans une semblable détermination que peut se trouver notre dernière espérance ; il serait bien malheureux pour nous, pour l'Europe entière, pour les générations à venir, qu'elle se perdît avec toutes les autres.

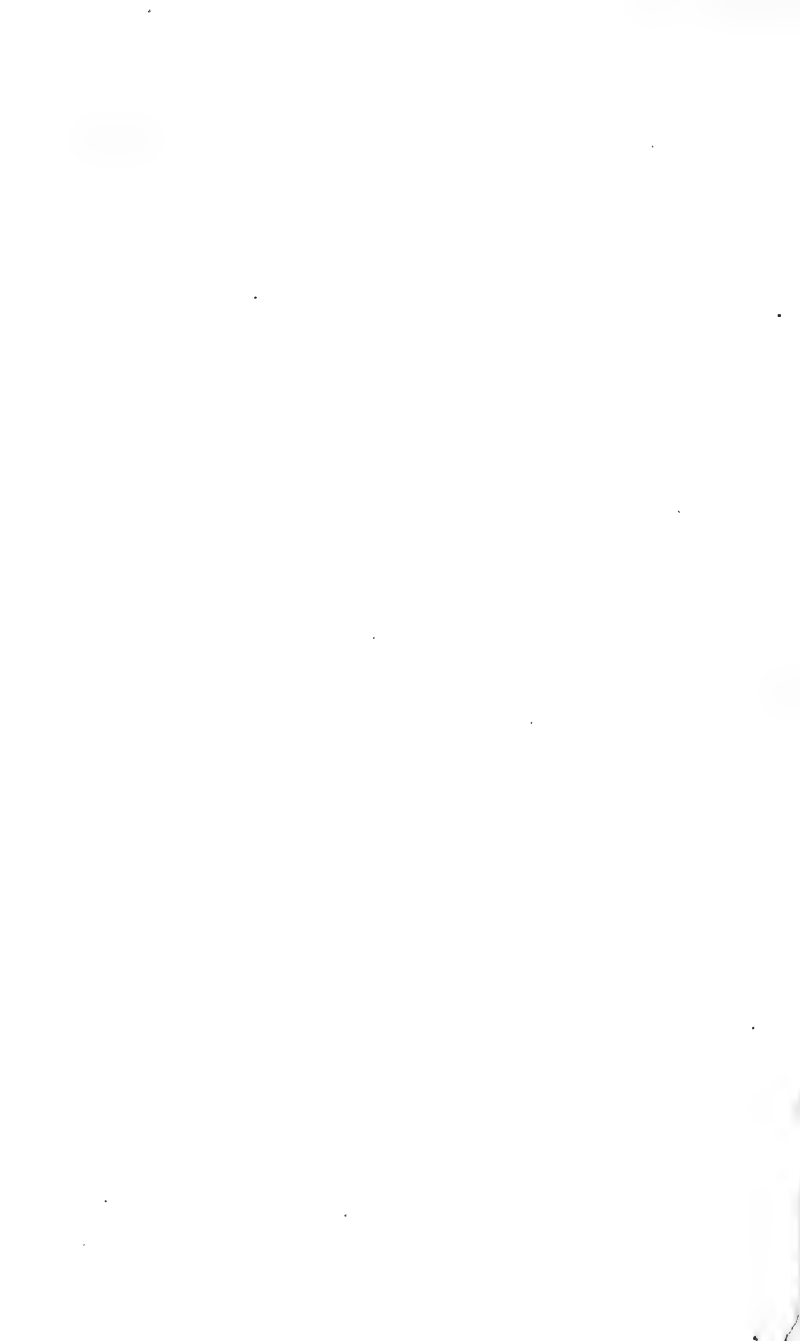
FIN.







DIALOGUE
ENTRE
UN GRENADIER
DE LA GARDE ROYALE
ET UN INCONNU.



DIALOGUE

ENTRE

UN GRENADIER

DE LA GARDE ROYALE

ET UN INCONNU,

RECUEILLI

PAR LE CAPITAINE DE CE GRENADIER.

~~~~~  
PRIX : 50 CENTIMES.  
~~~~~

A PARIS,

CHEZ DELAUNAY ET DENTU, LIBRAIRES,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1822.



DIALOGUE

ENTRE

UN GRENADIER

DE LA GARDE ROYALE

ET UN INCONNU.

UN grenadier de ma compagnie, que je distingue depuis long-temps par son excellente conduite et son bon esprit, m'a rendu compte d'un entretien qui m'a paru curieux, et dans lequel il a fait briller un bon sens et une rectitude de jugement qui ne m'étonnent pas, depuis que je connais à fond ce brave homme. Cependant, quelque justesse d'idée qu'ait fait briller ce loyal soldat, privé d'éducation, dans le dialogue dont il m'a rendu compte, il faut observer qu'il n'est pas le seul capable de répondre ainsi, et je crois être sûr qu'il en est plus d'un qui, sondé de la même manière, a répondu dans le même esprit à son insidieux interlocuteur.

Ce militaire profitait d'une permission pour se rendre, de sa garnison aux environs de Paris, dans la capitale. La beauté du jour, le bon état

des chemins, et son ancienne habitude d'aller à pied d'un bout de l'Europe à l'autre, tout cela l'avait invité à faire pédestrement son petit voyage. Cheminant donc à son pas de route ordinaire, il se retourne et voit arriver derrière lui un voyageur suivant la même direction, mais qui semblait avoir grande hâte d'arriver, puisqu'il allongeait sensiblement le pas. Marchant ainsi, notre homme rejoint bientôt le soldat; mais alors il ne marche plus que l'allure de ce dernier. Il faut noter que le voyageur était bien couvert, et qu'il n'avait nullement l'air d'être piéton par nécessité. La conversation ne tarda pas à s'engager. Voici comment :

Le Voyageur. — Bon jour, mon brave; vous avez l'air un peu fatigué. Il paraît que c'est depuis long-temps que vous faites le métier de fantassin?

Le Soldat. — Quand on marche depuis vingt-sept ans on n'est plus si léger; mais j'irais peut-être encore plus loin que bien d'autres, qui ne sont lestes que le premier jour.

Le V. — J'ai servi aussi, moi, et je suis content quand je rencontre un vieux *troupiér* (soldat). J'espère que nous prendrons un verre de vin en arrivant à la barrière.

Le S. — Je ne refuse jamais cela, *quand je*

crois que c'est un brave homme qui me l'offre.

Le V. — Eh bien ! à la bonne heure ! c'est comme ça que j'aime que soit le soldat. Quand je vous ai vu de loin, j'étais sûr que vous étiez un de nos vieux , un des bons , et j'aurais mieux aimé courir que de ne pas vous rejoindre.

Le S. — Moi , je n'en dis pas autant ; car si vous aviez été devant moi , il aurait bien fallu vous laisser aller.

Le V. — Depuis vingt-sept ans , vous devez en avoir joliment vu ?

Le S. — Je vous en fais mon billet ; et je souhaiterais plutôt à un de mes amis d'être aveugle , que d'en voir de cruelles comme moi.

Le V. — Est-ce que vous avez fait la campagne de Russie ?

Le S. — Oui , monsieur ; pour me remettre d'avoir un peu trop souvent tiré au mur (manqué de vivres), et sué à l'armée de Portugal, j'ai été me rafraîchir dans la Russie-Blanche.

Le V. — Avez-vous été jusqu'à Moscou ?

Le S. — Si j'ai été jusqu'à Moscou ! ah ! je le crois bien ; mais j'ai encore mieux fait , j'en suis revenu , quoiqu'on entendît plus souvent le bruit du canon que le roulement de la soupe dans ce pays de misère.

Le V. — Cette malheureuse campagne nous a coûté bien cher.

Le S. — Si on en avait fait dix comme celle-là, les vieux soldats seraient un peu plus rares en France que les hommes de cent ans.

Le V. — Je crois que vous avez raison. Dans quel corps serviez-vous alors?

Le S. — J'étais dans les grenadiers à pied de l'ex-Garde.

Le V. — Dans ce cas, vous deviez avoir des douceurs que les autres n'avaient pas, parce que l'Empereur avait soin de sa Garde.

Le S. — Oui, il en avait soin quand il y avait mèche (moyen); mais quand il n'y avait que des sapins et de la neige, il ne pouvait pas fabriquer des rations avec ça.

Le V. — Mais quand on trouvait des magasins, on songeait d'abord à vous.

Le S. — C'est comme vous dites, quand on trouvait des magasins; mais comme on ne trouvait que des magasins de cendre, il fallait se serrer le ventre et laisser pousser ses dents les trois quarts du temps. On n'a battu que deux fois la berloque (batterie pour la distribution des vivres) depuis Moscou; une fois à Smolensk, pour recevoir une ration de pain, une poignée de riz et une galette de biscuit; et une autre fois à Orscha, pour une ration de pain qu'on nous y a encore donné. Après cela, il n'y a plus eu que

distribution de draps blancs pour tout le monde , sur lesquels on a couché tous les jours jusqu'à Wilna.

Le V. — A Wilna, vous avez trouvé des ressources.

Le S. — Oui, avec leur argent; ceux qui en avaient, ont trouvé des barbes sales (des juifs) qui leur ont vendu du schnaps (eau-de-vie de pomme de terre) et du pain; mais pour les riz-pain-sels (employés de l'armée) ils ne songeaient qu'à prendre leur clique et leur claque pour n'être pas cosaqués (pris par les Cosaques); il fallait voir comme ils filaient. Aussi les Russes ont dû trouver de quoi frire un peu mieux que nous, quand nous avons eu délogé.

Le V. — Enfin, vous en êtes revenu, et je suis sûr que vous êtes toujours solide et bon là (bon soldat).

Le S. — Ah! pour ça; s'il ne faut pas trop courir, et qu'il ne s'agisse que de jouer des fourchettes (marcher), porter le ridicule (le sac), et faire de la musique avec la clarinette de cinq pieds (le fusil), je peux bien encore compter pour un.

Le V. — Allez, on les compte, les braves comme vous, et j'espère bien qu'on les trouvera quand on aura besoin d'eux. N'est-ce pas qu'on peut compter sur vous?

Le S. — Je ne serais pas digne d'être soldat français, si on ne pouvait pas compter sur moi.

Le V. — C'est très-bien, l'ancien. D'après ce que vous m'avez dit, vous n'êtes entré dans la Garde impériale que pour faire la campagne de Russie : quand en êtes-vous sorti ?

Le S. — Après l'abdication de Fontainebleau. Je me trouvais là, et je fus à l'île d'Elbe ; puis en 1815, après le licenciement de l'armée, j'entrai dans la Garde royale.

Le V. — Ah ! mon brave, vous avez été à l'île d'Elbe : vous êtes un de ces fidèles à Napoléon que l'Europe admire.

Le S. — Je ne sais pas si être fidèle est une chose si rare qu'il faille l'admirer ; mais il me semble, dans tous les cas, que ce n'est pas seulement à Napoléon qu'il fallait l'être, et que, quand on sert le Roi, il faut que ce soit fidèlement ou ne pas s'en mêler. (Ici le voyageur parut, d'après l'observation du judicieux soldat, exprimer quelque chose de moins bienveillant sur sa physionomie, et il continua ainsi) :

Le V. — Je ne dis pas qu'il faille ne pas être fidèle au Roi, mais il faut aussi songer à la patrie.

Le S. — Est-ce que servir le Roi n'est pas ser-

vir la patrie ? Je ne sais pas si vous êtes marié ; eh bien ! en supposant que vous le soyez, si je vous jouais un mauvais tour, est-ce que je ne ferais pas tort à votre famille ? Comme le Roi est le père de tous les Français...., je m'entends, et vous me comprenez bien.

Le V. — Ah ! oui, je vous comprends ; mais....

Le S. — Il n'y a ni mais, ni si, ni quoi. J'ai juré d'être fidèle au Roi, et je dois tenir mon serment. Il n'en faut même pas tant avec moi. Quand un honnête homme promet quelque chose, c'est tache d'huile, et il n'y a que la canaille avec qui les promesses ne sont qu'une colle qui ne prend pas. Si, pour être un brave, il fallait jurer, et faire son monde au même, (tromper), je me croirais insulté quand on me donnerait ce nom là ; et tout homme qui ne dit pas comme moi n'est qu'un....

Le V. — Arrêtez ! arrêtez ! et ne vous emportez pas, puisque nous sommes d'accord. J'aime le Roi autant que vous, et je suis sûr qu'avec lui la Charte sera toujours conservée.

Le S. — Vous me parlez-là d'une chose que je ne comprends pas beaucoup. Mais, est-ce que par hasard vous voudriez dire qu'après lui il est à craindre qu'il ne reste pas de prince pour nous rendre heureux ? Est-ce qu'ils n'ont pas toujours été bons, et trop bons dans cette fa-

mille ? comme ils n'ont jamais pêché que par là, je suis tranquille ; et qui me dit du mal de l'un, m'en dit de l'autre : ainsi, monsieur, tenez-vous pour averti, et ne venez pas me chatouiller les oreilles d'une manière qui ne convient pas à un soldat de la Garde, parce que je.....

Le V. — Mais mon cher, vous vous fâchez, je crois ? c'est que vous m'entendez mal.

Le S. — Si vous voulez que je vous entende mieux, expliquez-vous d'une autre façon.

Le V. — Vous voilà plus calme, à ce qu'il me paraît : nous allons nous entendre. Vous avez été à l'île d'Elbe, avec vos braves camarades, qui ne voulaient pas abandonner leur général malheureux : voilà ce que j'appelle une conduite digne des plus grands éloges, et.....

Le S. — J'ai été à l'île d'Elbe parce que je n'avais pas encore servi le Roi, et qu'en suivant mes camarades, je ne croyais pas mal faire. Voilà tout.

Le V. — Les circonstances vous ont mis ensuite dans le cas de servir le Roi, et vous voulez le bien servir, *je ne vous blâme pas* : vous voyez bien que nous sommes d'accord.

Le S. — Ah ! vous ne me blâmez pas : pour peu que ça continue, nos chiens pourront peut-être finir par chasser ensemble (nous pourrions finir par être d'accord.)

Le V. — Mais, dites-moi, ceux qui ont été là-bas avec Napoléon, ne sont-ils pas plus mal vus que les autres dans *votre* Garde ?

Le S. — Ce n'est pas plus ma Garde que la vôtre : C'est la Garde.

Le V. — Il faut peser ses paroles avec vous : eh bien ! la Garde.

Le S. — Comme je n'ai étudié que chez M. Butord, je n'ai pas la parole en main comme vous ; mais je comprends tout de même. Je vous dirai donc puisque vous voulez le savoir, que l'on regarde mal dans la Garde, et que l'on y fait peu de cas, qu'on y refuse même de rengager ceux qui ont été à l'île d'Elbe... (Ici le visage du voyageur s'épanouit un instant, parce que le soldat affecta malicieusement une suspension, après avoir donné une intonation convenable aux phrases qu'il venait de prononcer) quand ils ne veulent plus se comporter en soldat ; mais quand un troupière veut se bien conduire, on ne lui demande ni d'où il vient, ni où il a servi.

Le V. — Cependant, il y en a qui se plaignent.

Le S. — Oui : eh bien ! Quand vous rencontrerez un de ses camarades-là, dites-lui de ma part qu'on se plaint de lui, je ne vous dis que ça.

Le V. — D'après ce que vous me dites, il paraîtrait que vous avez mieux été traité que

la plupart de vos camarades, dans la Garde.

Le S. — C'est ce qui vous trompe, monsieur ; car on n'y a pas deux poids et deux mesures pour ceux qui y servent. La croix que je porte m'a été accordée à l'île d'Elbe, et on m'a donné mon brevet dans la Garde. Comme tous les services y sont récompensés, on n'a eu égard qu'aux vingt-un ans de grenade sans reproches, que j'avais, quand j'ai été décoré ; et j'ai cela de commun avec tous ceux qui étaient dans le même cas que moi.

Le V. — A la bonne heure ! cela me fait plaisir de vous voir content.

Le S. — Tous les autres le seraient comme moi, s'ils n'étaient pas trop difficiles à contenter.

Le V. — Il y en a beaucoup qui se plaignent de n'avoir pas d'avancement.

Le S. — Pour satisfaire ceux-là, il n'y a qu'à en mettre une centaine de mille de plus à l'ombre (en enterrer) tous les ans. Mais dans ce cas, il y en aurait plus de quatre de ceux qui voudraient ça, qui descendraient la garde les premiers (seraient tués), au lieu d'avancer. Souhaite la guerre qui voudra : pour moi qui en suis revenu, et qui sais ce que c'est, je ne demande que la paix.

Le V. — Vous pouvez avoir raison pour vous, mais il ne faut pas donner tout à fait tort

à ceux qui voudraient faire quelques campagnes, puisqu'il faut cela pour avancer, et savoir ce que c'est que la guerre.

Le S. — Si vous trouvez que ce soit une chose à désirer pour avoir un grade de plus, et contenter sa curiosité, que de voir exterminer quelques centaines de mille hommes, et brûler des villages pour en entendre pleurer les habitans en ne leur laissant pas seulement des pommes de terre, je suis surpris que vous restiez ici ; car il me semble d'avoir entendu dire qu'il y a des pays où ça va bien, et même si bien, que les hommes s'y mangent (1), après s'être crevé la paillasse (éventré). Si on ne vous mangeait pas, vous pourriez y faire de bonnes bouffailles (de bons repas), et vous avanceriez. Pour moi, je n'ai pas envie de cet avancement-là.

Le V. — Mais on pourrait dire, à vous entendre, que vous n'aimez pas la guerre.

Le S. — On ne dirait que la vérité, et on en aurait menti, si on disait qu'elle me fait peur ; je l'ai assez faite, pour le prouver. Eh ! vous, monsieur, sans être trop curieux, avez-vous vu brûler beaucoup de poudre ? nous nous serons

(1) Les journaux ont parlé d'un des chefs insurgés de la Nouvelle-Grenade, qui se vante d'avoir mangé de la chair humaine.

peut-être trouvés ensemble à quelque affaire.

Le V. — J'étais à la bataille de Jemmapes.

Le S. — Hé bien ! si vous n'avez plus entendu ronfler le brutal (le canon), depuis ce temps-là, il ne doit pas vous avoir rendu sourd.

Le V. — Je l'ai bien entendu quelquefois encore depuis, mais pas tout à fait d'aussi près que vous.

Le S. — Ah ! tiens, je devine : vous aimez bien à voir la guerre, mais c'est quand les autres la font ; quand c'est tout profit pour vous. Je parie que vous étiez dans les vivres.

Le V. — C'est peut-être moi qui ai souvent fait faire votre pain.

Le S. — C'est peut-être vous qui m'avez si souvent appris à tirer au mur, en m'en laissant manquer.

Le V. — Que voulez-vous, quand il n'y avait pas de farine, on ne pouvait pas vous faire du pain.

Le S. — Vous avez raison, on ne fait pas de pain sans farine ; mais vous conviendrez qu'il y aurait eu plus souvent de la farine, s'il n'y avait pas eu tant de fariniers qui n'en trouvaient que pour eux.

Le V. — On criait contre les administrations souvent sans savoir pourquoi, et au bout du

compte, elles rendaient de grands services, parce qu'il en faut.

Le S. — Ah! il en faut: ce n'est pas si sûr que du vinaigre, ça. Ce qui me fait croire, à moi, qu'on pourrait s'en passer, c'est que je n'ai jamais mangé de pain plus blanc, ni une meilleure ration en Espagne, qu'une fois que, me trouvant sous les ordres du général Gardanne, il consentit à le laisser faire aux paysans, pour qu'il ne leur en coûtât pas si cher, et que nous fussions mieux (1). Les riz-pain-sels, ne se seraient peut-être pas contentés de gagner le son.

Le V. — Je vous pardonne tout ce que vous direz là-dessus, parce que c'est comme dit le proverbe: ventre affamé n'a point d'oreilles. Comme on vous a fait entendre, quand vous pâtissiez, que les employés de l'armée en étaient cause, il est impossible de vous faire entendre raison là-dessus.

Le S. — Je n'aurais pas si bien cru cela, si ces camarades avaient été aussi maigres que moi à l'armée; mais s'ils étaient maigres, ce n'était qu'en arrivant. Il fallait voir comme ils étaient bientôt remplumés de toutes les manières. Aussi

(1) Le fait est réel, et est arrivé à Fuente-Guinaldo, sur la frontière de Portugal, en 1811.

ils ont le diable au corps ceux-là, pour qu'on fasse la guerre.

Le V. — Tenez, pour vous faire voir que j'aime la paix, je la fais avec vous, en ne parlant plus de cela. Le pain qu'on vous donne est-il bon ?

Le S. — S'il est bon ! Je le crois bien, eh puis ! Ce qu'il y a de meilleur, c'est que le four ne tombe jamais (quand les soldats manquent de pain, ils disent : le four est tombé), et qu'il y en a toujours sur la planche. Tant que j'en aurai comme celui-là, je serai content, parce que je me rappelle de m'être brossé le ventre faute d'en avoir.

Le V. — Il y en a qui en mangent peut-être plus qu'ils ne voudraient, quand ils ont droit à leur congé et qu'on ne le leur donne pas.

Le S. — On voit bien que vous croyez avoir dix ans de moins, monsieur, puisque vous parlez comme ça. Quand le Roi est revenu, je n'avais fait encore que quinze ans de plus, et on ne songeait pas à me donner mon congé ; je n'en avais même pas envie. Il fallait pour l'obtenir avoir au moins une patte cassée, et c'est ce qui fait que je ne m'en souciais pas. A présent, si on vous retient quinze jours de plus, c'est bien rare, et le plus souvent on ne vous fait pas attendre vingt-quatre heures.

Le V. — Mais, à votre compte, vous devriez avoir le vôtre.

Le S. — Je l'aurais eu, si je l'avais voulu; mais je me suis rengagé pour quatre ans. J'acheverai la trentaine, et puis j'essaierai d'en faire quatre autres; deux si je ne peux pas faire plus: que voulez-vous, je crains de perdre le nord en perdant de vue le drapeau du régiment, et j'ai peur d'avoir le mal du pays quand cela arrivera.

Le V. — Vous êtes bien heureux d'avoir ces idées-là; car c'est un état bien ingrat que l'état militaire.

L. S. — Un ancien camarade, qui n'a pas voulu s'engager avec moi dans la Garde, me disait ça, un jour que je l'ai rencontré à la chasse aux chiffons.

Le V. — Il est libre, au moins, celui-là, et il est son maître.

Le S. — C'est vrai, il a un f...u maître, dont il dit qu'il est content; et il n'est pas obligé de se rendre à l'appel tous les jours, même pour dîner; mais, malgré ça, il y en a quelques-uns qui aiment mieux être gênés comme moi, que libres comme lui. J'en connais un autre qui a fait la même chose, et qui est venu l'autre jour avec une mine de carême et des habits d'ama-

dou, tirer une carotte (faire une demande d'argent) à un de ses camarades, qui était sergent avec lui en 1815, et qui est officier à présent dans le régiment. Il me semble que celui qui est officier a mieux fait que celui qui, pour être ce qu'il appelle libre, n'a pas voulu continuer à servir.

Le V. — Qu'aurez-vous gagné après avoir servi vos trente ans ?

Le S. — Ce que j'aurai gagné ? l'honneur d'avoir servi sans tâche, je crois, et puis l'avantage d'être un des meilleurs bourgeois de mon village de bois, si je ne meurs pas de chagrin quand je n'entendrai plus le tambour, et que je ne verrai plus que des pékins. Oh ! C'est fini, il y a trop long-temps que je vois des cocardiers (des soldats), et j'ai bien peur de ne pouvoir jamais leur dire adieu.

Le V. — Vous n'aurez cependant pas un fameux traitement.

Le S. — Deux cent cinquante francs de ma légion, et au moins autant de retraite⁽¹⁾, vous croyez que je ne serai pas bien dans ma baraque.

(1) Voyez l'ordonnance du 20 février 1822, entre autres les n^{os} 34, 43 et 50. Ce sont de simples grenadiers ou voltigeurs de la Garde, qui ont 300 et 340 fr. de retraite.

Si je n'en étais pas sorti, je n'en aurais jamais tant gagné avec mes bras, et il aurait fallu partager avec ma femme, et cinq ou six dévorans qu'elle m'aurait pondus.

Le V. — Vos enfans, quand ils auraient été grands, vous auraient nourri.

Le S. — En connaissez-vous beaucoup qui soient bien nourris comme ça ? Pour moi, je n'en connais point qui aient peur d'avoir des indigestions, et j'aime mieux avoir mon pain gagné que de l'attendre de mes enfans.

Le V. — Bien ; d'après votre compte, à vous, vous aurez cinq cents francs.

Le S. — Je vous ai dit cinq cents francs au moins ; mais si j'avais voulu, j'aurais eu un peu plus, je n'avais qu'à accepter les sardines (les galons de caporal), à présent je serais sergent et tant de gagné pour ma retraite, qui serait de cinq à six cent francs ; mais je n'ai pas voulu de cet embarras-là.

Le V. — Comment, vous avez refusé de l'avancement ?

Le S. — Je le crois bien, quand on n'en sait pas plus que moi, il vaut mieux rester tranquille et faire son petit service d'officier de guérite (de soldat).

Le V. — Vous ne savez donc pas écrire.

Le S. — J'écris bien un peu. Il est dommage seulement que je ne sache pas lire mon écriture le lendemain. Quand on n'est savant que comme ça, autant vaut ne savoir ni A ni B; aussi on ne m'a jamais demandé pour travailler chez le quartier-maître.

Le V. — Vous en sauriez d'avantage, qu'une fois sergent vous en seriez resté là. Pour passer officier à présent, il faut avoir des lettres de noblesse.

Le S. — Qu'est-ce que c'est que des lettres de noblesse?

Le V. — Ce sont les titres qui prouvent que l'on est noble.

Le S. — Ah!... C'est ça : et les lettres de vigneron, valent-elles les lettres de noblesse?

Le V. — Elles devraient valoir mieux, car un vigneron est un homme utile.

Le S. — Je vous en réponds que c'est un homme utile. S'il n'y avait pas de ces braves gens-là, on ne boirait que de l'eau, et je ne chanterais jamais *la mère Godichon*; aussi on leur rend justice dans le Garde. Un sous-officier qui n'a pour noblesse que ses chevrons et dont le père ne fait qu'une ou deux pièces de briolet (vins des environs de Paris) va passer officier dans le régiment. Que ne ferait-on pas pour le fils, si le papa faisait cent pièces de bon vin de Bourgogne !

Le V. — Vous croyez qu'il passera; il n'est pas encore nommé. Cependant, par politique il est possible qu'on en fasse passer quelqu'un qui n'est pas noble de temps en temps.

Le S. — Si c'est de la politique que l'avancement dans la Garde; elle est bonne pour les sous-officiers, qui n'ont pas, comme vous dites, des lettres de noblesse; car depuis que le régiment est formé, il y a eu des tours, et c'est toujours le leur qu'on a suivi!

Le V. — C'est fort bien : mais ces pauvres vieux sous-officiers, quand ils sont parvenus à avoir l'épaulette, comment s'arrangent-ils avec les autres officiers ?

Le S. — Comment ils s'arrangent ? quoique je ne les fréquente pas, comme je ne les vois jamais faire deux bandes, je crois qu'ils vivent en camarades qui ne connaissent qu'un chemin, où ils sont sûrs de se trouver toujours ensemble, celui que le Roi nous montrera à tous quand il faudra marcher.

Le V. — Il paraît que la composition des officiers supérieurs est un peu différente. Pour là, il n'y a pas moyen d'y parvenir sans noblesse.

Le S. — C'est ce qui fait qu'un des derniers régimens de la Garde qui a changé de colonel a été donné à un brave soldat (je veux dire offi-

cier) que j'ai vu blesser dix fois; et qui est noble comme moi.

Le V. — C'est étonnant cela! il ne doit y avoir que celui-là, qui n'ait pas ses titres.

Le S. — Des titres! Ils en ont tous à l'estime des braves gens; mais à la noblesse, il y en a eu depuis la formation de la Garde, et dans tous les grades, qui n'en avaient point. Ceux qui se plaignent d'être maltraités parce qu'ils ne sont pas nobles, seraient peut-être bien embarrassés pour dire quels services ils ont rendus ou voulu rendre au Roi. Ils n'avaient qu'à faire en sorte de ne pas se mettre dans cet embarras, et, nobles ou non, on aurait eu soin d'eux. Ne croyez-vous pas, monsieur?

Le V. Heu!... Heu!... je pense que tous les Français ne demandent qu'à bien servir.

Le S. — Tous; il me semble que vous faites tort à vos connaissances en disant cela. Si vous disiez beaucoup, à la bonne heure; mais tous, on a des preuves du contraire. Tenez, je crois qu'il n'y en a guère qui ne veuillent pas d'une place, et qu'il n'y en a que trop quelques-uns, dont le plus petit soucis est de la remplir fidèlement.

Le V. — Sait-on ce qu'il faut faire pour être fidèle?

Le S. — Si vous ne le savez pas encore, ce

n'est pas moi qui irai vous l'apprendre ; de plus habiles que moi y perdraient leur temps et leur latin , et ne vous l'apprendraient pas non plus.

Le V. Allons ! Allons ! Je vois que vous n'êtes pas dans votre belle humeur aujourd'hui, et qu'il faut souvent changer de discours pour en trouver un qui vous plaise. Vous force-t-on d'aller à la messe le dimanche ? le soldat français n'aime pas toutes ces cérémonies.

Le S. — Le soldat français qui n'a pas été élevé dans une basse-cour, a dû l'être dans une religion où il y a des cérémonies plus ou moins, et il doit aimer à faire tout ce qu'on lui commande pour le service. Si j'étais catholique, il me semble que je n'attendrais pas qu'on me commandât pour aller à la messe, un jour d'obligation. -

Le V. — Ah ! vous n'êtes pas catholique. Comment faites-vous avec votre religion ?

Le S. — Il y en a plus de quatre qui font comme mon chien avec la leur ; moi, quand je suis dans un pays où il n'y a pas de prêche, je vais à la messe , parce qu'on ne m'a jamais dit qu'il y eût du mal de prier à ma manière, là où il y en a d'autres qui prient différemment. Quand je peux aller au prêche, j'en demande la permission, et on ne me le refuse que quand on ne peut pas faire autrement.

Le V. — Vous devez avoir des juifs aussi ?

Le S. — S'il y en a , personne ne les empêche d'aller à la synagogue.

Le V. — On a dû cependant vous tourmenter quand vous avez eu une mission , pour essayer de vous convertir.

Le S. — Comme on n'a *forcé* ni *payé* personne pour suivre la mission , il n'y a que ceux à qui çà a convenu qui se sont convertis , et il me semble que personne n'a rien à y dire , parce qu'ils en étaient bien les maîtres. Tout de même un malin de la chambrée qui se moquait de ceux qui allaient à l'église , et qui se croyait un habile Grec parce qu'il avait oublié son *Pater* , a été pour se moquer aussi des missionnaires , et il s'est converti comme les autres.

Le V. — Etes-vous beaucoup de protestans dans votre régiment ?

Le S. — Comme on n'a jamais dit à personne : es-tu protestant ? es-tu juif ? on n'en sait rien , ni moi non plus ; et c'est comme m'a dit mon capitaine , une fois que je lui parlais de cela , si on voulait connaître combien il y en a , le mauvais monde ne manquerait pas de dire que c'est pour les mettre de côté ; et qui sait si on n'en dirait pas davantage (1) ?

(1) *Le Constitutionnel* a fait , il y a environ deux ans , des articles à sa façon , dans lesquels il avertissait

Le V.— Oh ! il ne faut pas croire cela. Mais, dites-moi, les vieux soldats sont-ils contents de voir des étrangers dans la Garde ?

Le S. — Comme ce ne sont pas les premiers qu'ils aient vus, et qu'il n'y a que les conscrits qui ne puissent pas se rappeler d'avoir vu des Polonais, qui étaient de nouvelles connaissances, ils n'ont pas eu besoin d'un grand effort pour s'accoutumer aux Suisses, qui sont d'anciens amis.

La V.— Ces braves Polonais ! ils s'étaient si bien battus pour nous !

Le S. — Ah ça, c'est vrai ; et il faut dire qu'il y avait de fameux lapins là dedans. Mais les voisins ne sont pas de mauvais camarades non plus ; je les ai vus se taper solidement devant moi, tandis que j'étais en réserve à la Bérésina, et s'ils avaient fait demi-tour, il y serait bien resté quelques Français de plus, moi le premier, peut-être ; et puis, ils ne se sont pas tapés que là.

charitablement les disciples de Calvin de prendre garde à eux, à cause de certain dénombrement ordonné, disait-il, par le Gouvernement. Eh ! qu'on n'admire pas, après cela, la bonne foi et la prévoyance de ce conciliant et judicieux journal !

Le V. — Ah ! vous étiez en réserve à la Bérésina.

Le S. — Oui, pour que ce ne fût pas toujours la même chose ; car nous étions là quelques-uns qui avons été quelquefois à l'avant-garde, pour changer (1).

Le V. — Je vois que vous êtes content, et je vous en fais mon compliment ; mais, quoique vous en disiez, il y a bien de la différence d'autrefois à à présent.

Le S. — Oui, la différence est grande. Autrefois, pour obtenir une permission de découcher, il fallait qu'il fit bien beau temps ; à présent, on n'en n'obtient plus... c'est fini... quand on ne le mérite pas ; mais, autrement, on vous en accorde tant que vous voulez, sans compter. Autrefois, je me rappelle d'avoir vu le colonel** (2) traiter, comme on dit qu'on traite les

(1) On doit se rappeler que ce soldat était grenadier à pied de l'ex-Garde, corps dans la composition duquel il n'entrait que d'anciens militaires.

(2) Ce colonel est très-connu par le libéralisme qu'il affiche. Il est présumable que, pour être d'accord avec le respect qu'il professe maintenant pour les droits de l'homme, il a renoncé à faire les fonctions de caporal pour appliquer la discipline allemande.

nègres, de pauvres grenadiers qui n'avaient point commis de crimes; et à présent on ne vous dit pas plus haut que votre nom. Autrefois, on vous faisait le décompte tous les trente-deux du mois, et à présent vous touchez, fin un centime, ce qu'il vous revient tous les trois mois. Autrefois, il fallait aller chercher son congé au royaume des taupes, si vous n'aviez pas le bonheur de vous faire couper un abattis (bras ou jambe); à présent, quand vous avez fait vos six ans, vous allez où vous voulez, avec un certificat de bonne conduite, si vous l'avez mérité. Autrefois... ici on arrivait à la barrière. Le bourgeois interrogateur ne laissa pas achever, et prit congé de son compagnon de voyage, en l'assurant que des affaires pressées l'obligeaient de longer le boulevard extérieur pour se rendre promptement à un rendez-vous.

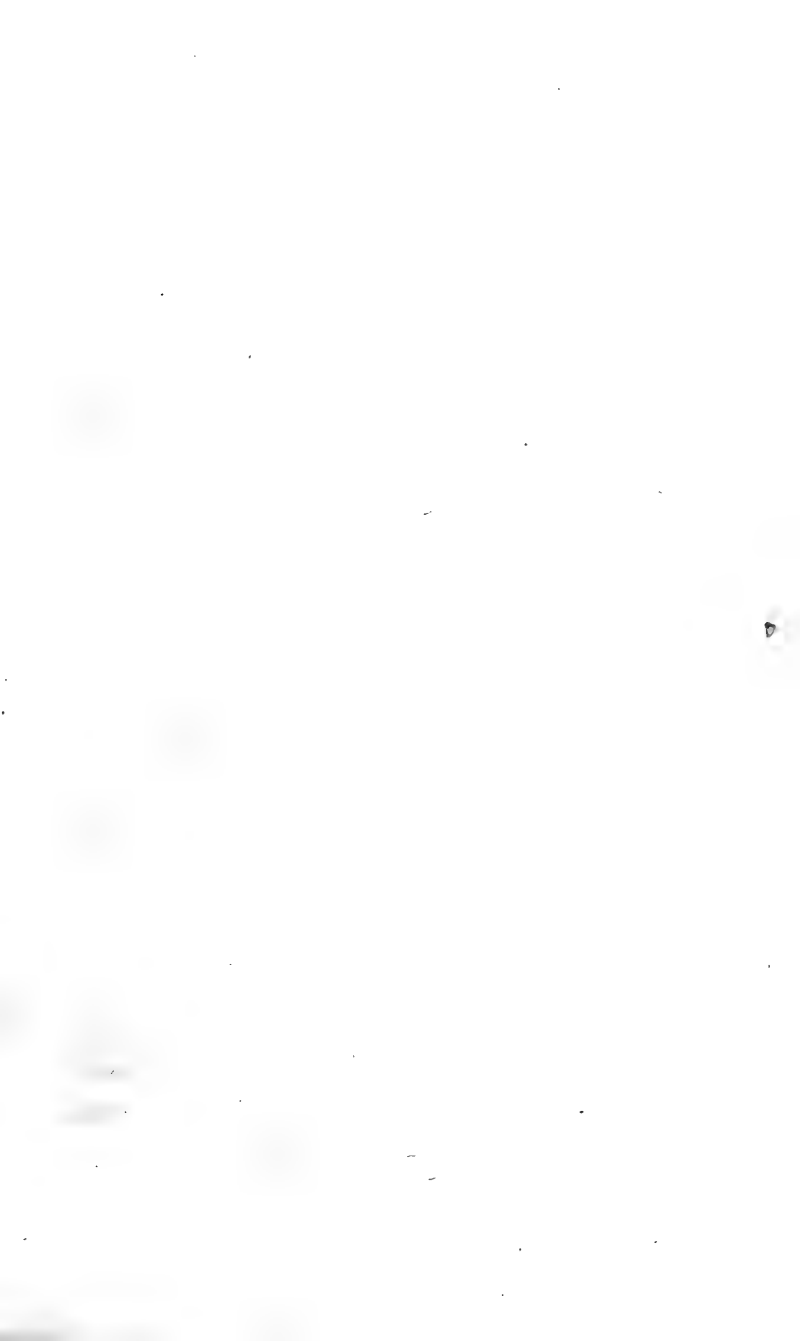
Le grenadier m'a assuré qu'il n'aurait pas accepté le verre de vin dont il avait été question en s'abordant, parce que son acceptation ne l'engageait nullement avec l'homme qu'il venait de quitter.

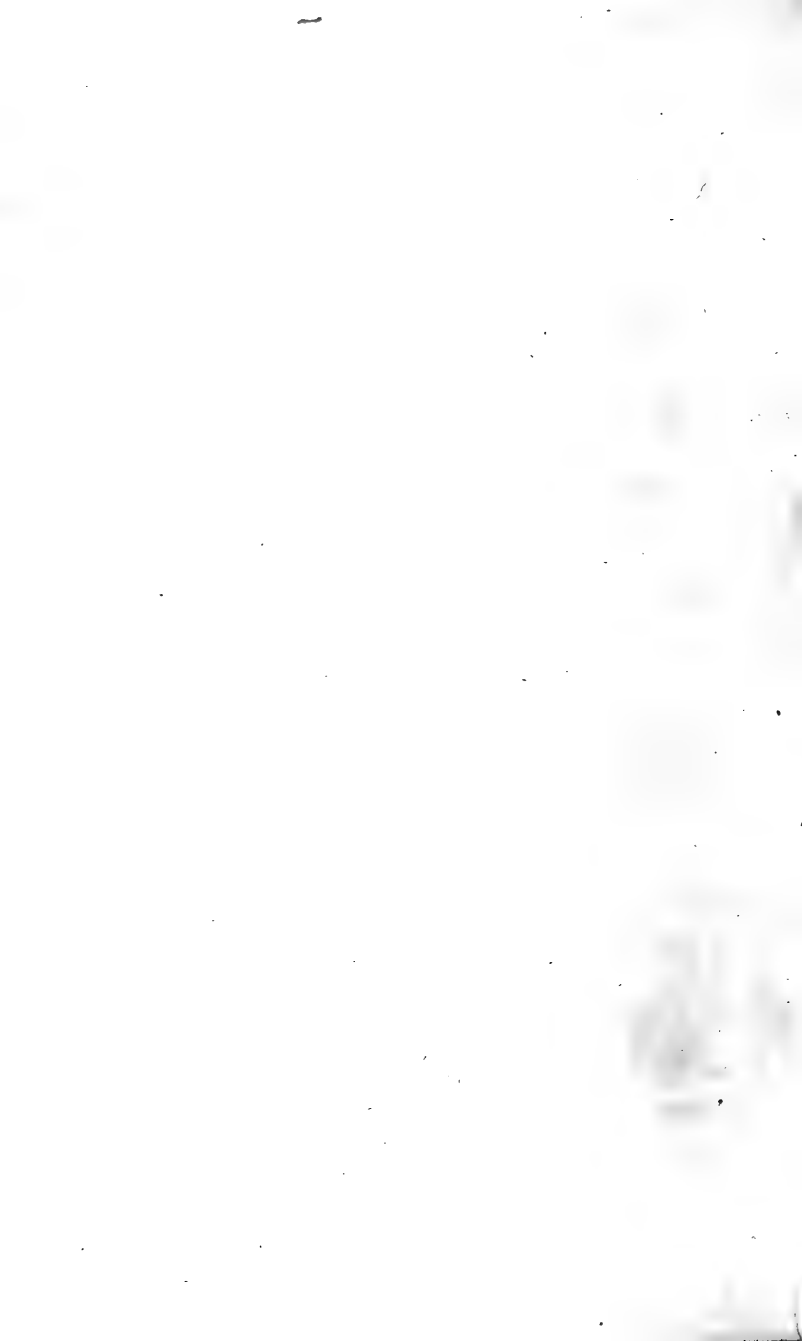
Cet individu, lui dis-je, vous a bien fait voir sa façon de penser, et si vous l'eussiez laissé faire, il vous en eût bien dit davantage. Dans ce cas, qu'auriez-vous fait? « Mon capitaine, me » dit-il, je sais bien qu'à présent cela n'est plus

» à craindre ; mais quand on aurait dû me con-
» damner à la salle de police, comme un ser-
» gent de la Garde qui en avait arrêté deux, qui
» disaient du mal du Roi, et vive l'autre (1),
» je lui aurais mis la main dessus, et je ne l'au-
» rais pas plus lâché qu'un chat ne lâche un rat.
» Si je le revois, je vous le ferai connaître. »

Il paraît que cet individu n'a plus reparu dans les garnisons du régiment.

(1) Il est aisé de deviner à quelle époque cela est arrivé.













MOYENS

de remédier aux maux de la France , et de
la rendre florissante par l'agriculture.

Par J. A. BROSSON, propriétaire cultivateur.

C'est le nombre du peuple et l'abondance des ALIMENS qui
font la vraie force et la vraie richesse d'une nation.

FÉNÉLON.

RENDRE productifs les terrains incultes, augmen-
ter considérablement la valeur de ceux d'un mé-
diocre rapport ; réparer beaucoup de routes ;
inspirer à nos soldats l'amour du travail, les rendre
robustes et capables de supporter les plus grandes
fatigues , les mettre à l'abri de la corruption des
villes, leur faire reprendre avec plaisir, vigueur
et intelligence, hors du service, les occupations
rurales, qui, en améliorant leur sort, les mettront
à même de se marier et d'élever leurs enfans ;
présenter aux officiers des spéculations avanta-
geuses ; rendre la France inattaquable sur plusieurs
points de son territoire : tels sont les avantages
qu'embrasse le projet que je présente.

Une des principales causes de la disette de
grains qu'éprouve la plus grande partie de l'Eu-
rope, c'est la quantité immense de bras que les
dernières guerres, et surtout le gouvernement
despotique et meurtrier de Bonaparte, ont enlevée

à l'agriculture. En effet, la classe agricole a fourni le plus de victimes à l'ambition du despote (*), tandis que, sous un Prince sage, éclairé, elle doit être la plus ménagée, la plus honorée, puisqu'elle nourrit toutes les autres. Je ne rappelle ici l'extravagance du conquérant, qui a si bien servi nos ennemis, qu'afin que, connaissant la cause de nos maux, nous cherchions les meilleurs moyens de les réparer. Ces moyens, aussi simples que certains, nous les trouverons dans la *fertilisation* de notre sol; les autres n'étant que factices, on ne doit les employer que comme auxiliaires et supplémentaires.

Il n'y a rien de mieux dit, de plus exact, en agriculture, que le passage suivant tiré d'un de nos meilleurs écrivains : « La terre produit à proportion du nombre des bras qui la cultivent; mieux cultivée, elle rend davantage; cette surabondance de productions donne de quoi la cultiver mieux encore : plus on y met d'hommes et de bétail, plus elle fournit d'excédent à leur entretien. On ne sait où peut s'arrêter cette augmentation continuelle et réciproque de produit et de cultivateurs. Au contraire, les terrains négligés perdent leur fertilité : moins un pays produit d'hommes, moins il produit de denrées; c'est le défaut d'habitans qui l'empêche de nourrir le peu qu'il a;

(*) Les campagnes ont fourni aux conscriptions, en raison de leur peu de population, beaucoup plus d'hommes que les villes, où les personnes aisées ont presque toujours trouvé, soit par argent, soit par protections, les moyens de s'y soustraire.

et dans toute contrée qui se dépeuple , on doit tôt ou tard mourir de faim. »

Mais je m'abstiendrai de parler des terres en pleine culture , que j'abandonne au peu de surveillance et d'activité de la plupart de leurs propriétaires, et à l'ignorance routinière des laboureurs, pour fixer l'attention du Gouvernement plus spécialement sur celles que nous appelons *mauvais terrains* : quelques-unes sont susceptibles de produire des grains et des prairies artificielles, et toutes de se couvrir des plus beaux arbres.

Ces mauvais terrains se divisent en crayeux ou calcaires, tels que les plaines de la Champagne ; en sablonneux, tels que les landes de Bordeaux ; en pierreux, qui se trouvent dans tous les départemens ; et en marécageux. Je ne porterai point sur notre plan ces derniers, dont l'insalubrité pourrait altérer la santé de nos travailleurs , qui, étant les défenseurs du trône et de la patrie , doivent être robustes et bien portans, pour marcher à l'ennemi chaque fois que le Gouvernement le réclamera.

Il est prouvé par l'expérience que les terrains calcaires , bien défoncés, conviennent à plusieurs de nos plus beaux arbres, et surtout au pin, au noyer, dont la croissance s'y fait rapidement (*). Veut-on en faire des prairies artificielles ? le sainfoin, ce fourrage par excellence pour les chevaux, y pousse très-bien et dure long-temps.

(*) La variété connue sous le nom de *noyer de la St.-Jean*, n'étant pas sujette à geler , doit être préférée.

Le terrain sablonneux est généralement le plus propre aux arbres verts : semés ou plantés avec soin , ils y poussent avec une vigueur étonnante.

Le terrain pierreux , dont la culture est la plus difficile et la plus dispendieuse, par la nécessité de le défoncer très-avant , et par la destruction des outils qu'il faut y employer, est propre à toute sorte de productions. Le châtaignier , le chêne , l'orme , le sycomore , l'érable plane , le merisier , l'arbre de Sainte-Lucie , le bouleau , le tremble , le mélèze , le poirier (1) , y viennent très-bien ; et les grains que l'on y sème donnent une récolte de première qualité.

Quelque pierreux que soit un terrain , il est facile de l'amener à ce degré de fertilité : tous nos agronomes le savent comme moi , et nous en avons continuellement la preuve sous les yeux. Il existe dans beaucoup de villages de pauvres familles qui , propriétaires de quelques petits coins de mauvaises terres , les défoncent , les fument de la boue des chemins , et parviennent à ériger en jardin des roches que couvraient à peine quelques pouces de terre végétale. Si les propriétaires riches suivaient cet exemple , ils amélioreraient leurs propriétés rurales , ils augmenteraient leurs revenus , et en

(1) Voyez l'ouvrage de M. Desfontaines , membre de l'Institut , et Professeur de botanique du Jardin du Roi : *Histoire des Arbres et Arbrisseaux qui peuvent être cultivés en pleine terre sur le sol de la France , avec des observations sur les terrains et les climats qui conviennent à chaque espèce , sur les usages auxquels on peut les faire servir , etc.* 2 vol. in-8° , à Paris , chez Brosson , rue Pierre-Sarrazin , n° 9.

occupant les indigens, ils les détourneraient de la mendicité, et peut-être du brigandage.

Mais, dans l'état actuel des choses, le Gouvernement seul peut et doit, pour multiplier ses propres ressources, donner l'impulsion à l'agriculture : ces moyens, je le répète, me paraissent aussi simples que certains.

Chacun de nos départemens contient plus ou moins de terres incultes. Que chaque légion départementale soit autorisée à former une caisse dont les fonds seraient fournis par les officiers qui ont de la fortune, au moyen d'actions dont les intérêts seraient payés à raison de cinq pour cent par an. La légion achèterait en son nom une portion quelconque de terres incultes parmi celles que désignerait le ministre de la guerre ou celui de l'intérieur.

Il serait utile d'établir le dépôt de chaque légion dans la ville la plus voisine du terrain, et de faire dans celui-ci de simples constructions pour y déposer les outils de culture, loger les soldats chargés de les garder, et recevoir même les soldats convalescens, que l'air champêtre rétablirait plus promptement.

On occuperait les soldats à défoncer le meilleur du terrain, et à y planter les principaux légumes, pour avoir sous la main et en abondance une partie des vivres nécessaires. Ils formeraient ensuite des pépinières d'arbres propres au terrain, que l'on planterait à mesure qu'il serait en état de les recevoir. C'est ainsi qu'en peu d'années, et presque sans frais, la France se garnirait de nouvelles fo-

rêts , et ne craindrait pas de long-temps la disette de bois dont on l'a si souvent menacée. En supposant que chaque homme ne cultivât par an qu'un demi-arpent , cinquante mille hommes rendraient chaque année à l'agriculture vingt-cinq mille arpens. Quand la portion de terre achetée par la légion aurait été mise en pleine valeur par les soldats eux-mêmes , le conseil chargé de présider aux opérations et tous les actionnaires pourraient la vendre pour en acquérir d'autres. Les intérêts des fonds étant payés , le bénéfice serait partagé entre tous les individus composant la légion ; par conséquent les officiers , personnellement intéressés , surveilleraient les travaux avec zèle , et les soldats se prêteraient volontiers à des occupations tendantes à leur assurer , à leur sortie du service , une honnête existence.

Si telles étaient les occupations de nos troupes , les habitans de la campagne , chez qui naguère la conscription portait la désolation , non-seulement à cause des périls de la guerre , mais aussi à cause de cette extrême paresse et de ces débauches de tout genre auxquelles le soldat s'habitue dans les garnisons , les habitans de la campagne , dis-je , verraient avec plaisir leurs enfans embrasser l'état militaire , persuadés qu'ils y trouveraient un moyen infailible de se rendre laborieux. Souvent ils les engageraient eux-mêmes à s'enrôler dans nos légions , et l'armée se recruterait sans peine autant que pourraient l'exiger les besoins de l'État. Utiles , et par conséquent estimés en temps de paix , ces soldats citoyens seraient , en temps de guerre , d'in-

vincibles défenseurs de leur patrie, d'inébranlables soutiens d'un trône protecteur de l'industrie. C'est alors que l'intérêt de l'armée ne ferait qu'un avec celui de la nation ; c'est alors que l'armée trouverait un appui dans la nation ; c'est alors aussi qu'elle sentirait plus que jamais l'importance des travaux auxquels elle se serait livrée pendant la paix. Car, par où l'ennemi pénètre-t-il ordinairement en France pour marcher sur la capitale ? par les vastes plaines de la Champagne. Que nos troupes en défrichent les terres calcaires ; qu'elles y pratiquent des tranchées ; qu'elles y forment des pépinières ; et ces plaines si funestées et si stériles présenteront par suite des bois impénétrables, et les mêmes moyens de défense que l'invincible Vendée.

Pour avoir une connaissance exacte des terres qui sont incultes, et dont beaucoup appartiennent aux communes, chaque préfet fournirait au Gouvernement un tableau de celles qui se trouvent dans son département, en désignant leur nature, les végétaux qui y poussent, leur distance des grandes routes, villes et hameaux. On choisirait de préférence les terrains situés dans le voisinage des grandes routes, dont on pourrait confier et payer l'entretien aux troupes chargées du défrichement des terres voisines. Les pierres retirées des champs répareraient les routes, et la terre des routes, qui forme un excellent engrais, transportée sur les champs, contribuerait à les fertiliser : double avantage qui n'exigerait pas de grands frais.

Comment nos soldats ne se livreraient-ils point

volontiers à un travail qui doit tourner à leur profit, eux que l'on a vus, non-seulement à Boulogne, mais même en Egypte, en Italie, en Espagne, où presque toujours ils manquaient de pain, se plaire à élever des chaumières, à y former de petits jardins qu'ils étaient obligés d'abandonner peu de jours après ? Presque tous fils d'artisans ou de laboureurs, chacun d'eux serait employé, autant que possible, au métier dont il aurait déjà fait l'apprentissage avant d'entrer au service, et par conséquent nos légions trouveraient en elles-mêmes toutes les ressources nécessaires. Partageant ainsi leur temps entre les travaux de la campagne et les exercices militaires, auxquels des jours seraient consacrés, nos braves sauraient, en présence de l'ennemi, manier également les armes pour attaquer ou se défendre, et les outils nécessaires pour se retrancher. Préservés de la corruption des villes, ils entretiendraient, ils accroîtraient leurs forces et leur courage. Les querelles, et les duels qui en sont presque toujours la suite, deviendraient beaucoup plus rares. A l'exemple des phalanges invincibles des Romains, ils iraient des travaux de la campagne à la victoire, et de la victoire préparer aux champs de nouveaux triomphes ; ils y puiseraient un plus grand amour de la patrie. Comme l'a fort bien dit un philosophe ancien, qui fut peut-être le plus grand capitaine de son siècle (Xénophon), « Les gerbes donnent à ceux qui les font croître le courage de les défendre ; elles sont, dans les champs, comme un prix au milieu des jeux pour le vainqueur. »

Il peut encore résulter de l'exécution de ce projet un avantage réel pour la police : elle est faite exactement dans les villes par la Garde nationale, qu'il est presque impossible d'organiser dans les hameaux. Par-tout où il y aurait des troupes, elles en tiendraient lieu, tout en se livrant à leurs travaux.

Je ne finirais point si je voulais exposer tout ce que ce plan peut présenter d'utile ; c'est une branche d'économie politique dont les ressources sont inépuisables. Le grand Sully les connaissait parfaitement ; il répétait continuellement à Henri IV, que sa gloire consistait dans le bonheur des hommes, et le bonheur des hommes dans les travaux de l'agriculture.

Profitons de la nature de notre sol ; le succès démontrera aux propriétaires tout le parti qu'ils peuvent tirer de leurs terres, et par une noble émulation, les progrès de l'agriculture deviendront rapides, les mœurs s'épureront, les haines s'éteindront, l'amour de la patrie augmentera en raison de l'aisance dont le plus grand nombre des habitans jouira par son travail ; et cette aisance, on ne manquera pas de l'attribuer aux soins paternels du Souverain, et à la sagesse de nos lois et de nos institutions.

Exemples de terrains améliorés.

« J'étais, il y a quelques années, dit Bernardin de Saint-Pierre (*Etudes de la Nature*), en Normandie, chez un gentilhomme aisé, qui fait va-

loir lui-même un grand pâturage situé à mi-côte, sur un assez mauvais fonds. Il me promena tout autour de son vaste enclos, jusqu'à un espace considérable qui n'était couvert que de mousses, de prêles et de chardons; on n'y voyait pas un brin de bonne herbe. A la vérité ce terrain était à-la-fois ferrugineux et marécageux; on l'avait coupé de plusieurs tranchées pour en faire écouler les eaux; mais c'était en vain, rien n'y pouvait croître. Immédiatement au-dessous, il y avait une suite de petites métairies, dont le fond était couvert de gazon frais, planté de pommiers chargés de fruits, et entouré de grands aunes. Je demandai à son possesseur pourquoi des terrains si voisins étaient de rapports si différens. Ils sont de même nature, me dit-il; et il y avait autrefois, sur le lieu où nous sommes, de petites maisons semblables à celles que vous voyez là. J'en ai fait l'acquisition, mais à ma perte. Leurs habitans ayant du loisir et peu de terre à soigner, l'émoussaient, l'échardonnaient, le fumaient, l'herbe y venait. Voulaient-ils y planter, ils y creusaient des trous, ils en ôtaient les pierres, et ils les remplissaient de bonne terre, qu'ils allaient chercher au fond des fossés et le long des chemins: leurs arbres prenaient racines et prospéraient.»

Un curé nouvellement arrivé dans un village de la Champagne pouilleuse, près de Sézanne, dont les environs ne produisaient rien, après avoir examiné la nature du terrain, pensa qu'en le réchauffant il deviendrait fertile, et retirerait de la

misère ses habitans. Il engagea ceux-ci à élever beaucoup de pigeons, pour en mettre la fiente dans leurs champs. Les paysans suivirent ce conseil, firent un commerce considérable de pigeons, achetèrent la fiente de ceux des environs, et fertilisèrent en peu de temps leurs terres.

Un propriétaire à deux lieues de Riom en Auvergne, près du lieu de naissance du général Desaix, avait une pièce de terre de huit arpens dont un ne produisait presque rien, à cause de l'eau qui y séjournait une partie de l'hiver. Il y fit creuser un fossé croisé de quarante toises sur deux cents, et de quarante-deux pouces de profondeur; il le fit remplir de pierres jusqu'aux trois quarts, couvrir ces pierres de terre, et disperser le reste de la terre sur la surface du terrain : les frais se montèrent à 96 francs. L'année suivante, il y récolta trente sacs de blé de plus que dans les meilleures récoltes précédentes.

M. de Tracy, membre de l'Institut et pair de France, a une propriété rurale dans le Nivernais, sur les bords de la Loire : une portion de cette terre était inculte en 1795, et de plus regardée comme n'étant susceptible d'aucune espèce de culture. On s'est avisé d'y planter de la vigne, qui a étonné par ses progrès ; de sorte que ce terrain, qui était sans valeur, se vend aujourd'hui, tout planté, jusqu'à quatre mille francs l'arpent.

M. Roy, membre de la Chambre des Députés, a établi, dans sa terre d'Entrain, de superbes pépinières en arbres de toute espèce, qui y pous-

sent avec une vigueur étonnante. Ce terrain ferrugineux avait été condamné à la stérilité comme absolument ingrat, parce que les céréales et les prairies artificielles n'avaient jamais pu y venir après de simples labours.

M. Joly-de-Fleury est propriétaire d'une terre située à cinq lieues de Paris, sur la route de Montlhéri à Corbeil, où il y avait autrefois une étendue considérable de sable jaune ne produisant rien. Un régisseur, aussi actif qu'intelligent, y a fait pousser et prospérer des pépinières d'arbres de toute espèce, et des bois-taillis, essence de châtaignier, de la plus belle venue.

En 1810, j'entrepris de faire valoir une ferme située à six lieues de Paris : elle est de cent soixante-quinze arpens, et produisait alors trois mille trois cents francs. Après l'avoir fait cultiver à mes frais pendant cinq ans, et y avoir dépensé en améliorations tout le revenu, je viens de la louer six mille francs, bien persuadé que le fermier actuel y fera mieux ses affaires que le précédent, s'il a autant de moyens pécuniaires, s'il est aussi actif et économe que son prédécesseur. Une pièce de terre de vingt-cinq arpens était regardée par l'ancien fermier comme très-mauvaise, parce qu'elle ne produisait jamais plus de 5 à 4 septiers de blé par arpent. J'avais remarqué que, dans les temps pluvieux, l'eau séjournait sur la surface d'une partie de ce terrain, et que l'autre partie en était beaucoup trop abreuvée, faute d'égout. Mon premier soin fut de hausser les parties basses, en y faisant faire des tranchées que je remplissais de

pierres et de bonnes terres par-dessus. Tous les bords élevés par la terre végétale que la charrue y avait entraînée depuis des siècles, furent enlevés et répandus sur toute la surface du terrain. Un fossé large et profond fut pratiqué le long de la pièce dans sa partie la plus basse : cela fait, je la fis labourer et fumer comme de coutume. Tous mes frais extraordinaires, comptés bien exactement, se montèrent à six cents francs. Le produit de la récolte en blé froment d'excellente qualité fut de dix septiers par arpent au lieu de quatre : j'eus par conséquent cent cinquante septiers de grains pour une somme de six cents livres. L'année suivante l'avoine abonda dans la même proportion, et le terrain se trouve amélioré pour un grand nombre d'années. J'en fis autant pour plusieurs autres pièces de terres, et mes frais ont été suivis du même résultat. Au premier labour, le charretier était muni d'un paquet de petites branches de saule qu'il fichait en terre à côté de chaque roche qu'il rencontrait ; ensuite un ouvrier l'arrachait : et pour cette opération, telle pierre ne m'a pas coûté deux sous, qui avait peut-être brisé depuis dix ans pour plus de cent francs de charrues.

Un terrain de vingt-cinq perches, le long des murs de la ferme, où il n'y avait pas trois pouces de terre végétale, sur un fond de pierrailles et de carrière de meulière, coûta deux cent quarante francs à défoncer à trois et quatre pieds de profondeur. Comme j'en voulais faire un jardin, la bonne pierre servit à faire les murs de clôture, et toute

la mauvaise fut conduite dans le chemin le plus près , où l'on prit , en place des pierres , au retour de la même voiture , quatre cents tonneaux de terre de route , qui firent un excellent fonds. Les arbres fruitiers y ont fait des merveilles , et sont , presque tous les ans , chargés de fruits extraordinaires par leur grosseur et leur qualité. En 1815 , je vendis pour cent cinquante francs d'artichaux et pour cent francs de choux d'York ; le tout sorti de ce petit jardin , ma consommation prise , sans compter beaucoup d'autres légumes.

Je satisferai avec bien du plaisir ceux qui désireront se convaincre par leurs propres yeux de ce que j'avance.

Capitalistes spéculateurs , devenez acquéreurs de terres en mauvais état , et il n'en manque pas en France ; ne craignez point d'employer une partie de vos capitaux à les améliorer , en les faisant défoncer , border d'arbres , épierrer , égoutter par des tranchées et des fossés , terroter , marnier , sabler , plâtrer , suivant la nature de leur sol et les ressources que vous pourrez y trouver ; parquer , fumer à champ couvert , ce qui vous sera facile par la quantité de bétail de toute espèce que vos moyens pécuniaires vous permettront d'avoir. Pour peu que vous surveilliez vos opérations rurales , vous doublerez votre fortune en quelques années , pourvu cependant que vous ne bâtissiez

pas de châteaux. L'air champêtre fortifiera votre santé, ou la rétablira promptement si elle est délabrée. Vos enfans, en se livrant aux plaisirs innocens de la campagne, prendront des notions d'agriculture, et s'attacheront à vos propriétés : dès lors vous pouvez être certains qu'ils ne dissiperont pas un jour les biens que vous leur laisserez. Ils se trouveront préservés des suites trop fréquentes et trop funestes de la mauvaise société, du désœuvrement et du libertinage des villes, etc., etc.



